

Conjoncture

LE MENSUEL DES DÉCIDEURS

Chambre Française
de Commerce et d'Industrie
du Maroc
www.cfcim.org
52^e année
Numéro 952
15 octobre -
15 novembre 2013
Dispensé de timbrage
autorisation n° 956



L'INVITÉ DE CONJONCTURE
FATHALLAH OUALALOU

Traitement des déchets Quel avenir ?

ECHOS MAROC

Indicateurs économiques
et financiers

JURIDIQUE

La représentation des associés au
sein des personnes morales

LA PAROLE AU CAMPUS

Les éléments d'une nouvelle
pédagogie



L'actualité vue par le Service économique de l'Ambassade de France

Le Coin des Adhérents : Nouveaux Adhérents CFCIM - Opportunités d'affaires - Emploi



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC



SOIF DE MINÉRALITÉ ?

EAU MINÉRALE*

NATURELLE BIENFAITS

BIEN-ÊTRE OLIGO-ÉLÉMENTS

CALCIUM



ÉQUILIBRE MAGNÉSIUM

LÉGÈRETÉ...

DU CÔTÉ DE LA NATURE.

WWW.AINIFRANE.MA

*Arrêté n° 849-13 du Ministère de la Santé du 08-03-2013.



Eau minérale naturelle

Aïnfrane

Source Bensmim

1.5L



BMCI / SA - 26, Place des Nations Unies - Casablanca / Capital : 1 327 864 300 Dhs - RC N° 4091 - IF : 01084015
P U B L I C I T É S

Pour exporter nos clémentines, la BMCI nous a accompagnés dans la recherche de marchés potentiels

Mr. Samir Bennani, Directeur Général d'Exploitation de Clementina
et son Relationship Manager BMCI, Mme. Siham Brangui



**CORPORATE
BANKING**

**Avec votre Relationship Manager à vos côtés, ce sont 101 Trade Centers BNP Paribas
dans le monde qui sont derrière vous**

DEVELOPPEZ VOTRE COMMERCE A L'INTERNATIONAL

Que votre entreprise importe ou exporte vers les marchés mondiaux, le Corporate Banking BMCI vous ouvre les portes d'un réseau international à travers les structures spécialisées que sont les 101 Trade Centers. Il met également à votre disposition des offres spécifiques de financements en devises, émissions de cautions à l'international, ouverture d'accréditifs, leasing en devises, opérations de change, achat de créances sans recours... **Et si on se rencontrait dans l'un de nos centres d'affaires pour en parler ?**

05 29 07 07 07

VOUS MÉRITEZ UNE NOUVELLE RELATION AVEC VOTRE BANQUE



Editorial

Traitement des déchets

La CFCIM prône le « mieux vivre en ville »

Joël Sibrac
Président

Afin de mieux structurer l'offre commerciale française à l'international, la Ministre du Commerce Extérieur, Madame Nicole Bricq, a proposé un plan export couplant les produits français avec les demandes des pays partenaires, parmi lesquels figure bien évidemment le Maroc.

Sans être exclusifs, quatre grands secteurs, pour lesquels la France dispose d'un avantage compétitif en termes de qualité de l'offre et de prix, sont concernés en priorité : le développement urbain durable, l'agroalimentaire, la santé et la communication digitale. Le Maroc est pays cible pour les deux premiers.

D'ailleurs, Madame Michèle Pappalardo, récemment nommée « Fédératrice du mieux vivre en ville » par Madame Nicole Bricq, a été reçue à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc le 18 septembre dernier, en présence de plusieurs entreprises du secteur. Cette rencontre a permis d'aborder notamment les questions relatives à la qualité de vie des habitants, à l'efficacité énergétique et à la gestion des déchets.

Œuvrant dans la droite ligne du « mieux vivre en ville », la CFCIM consacre le « Zoom » de ce mois de sa revue Conjoncture au traitement et à la gestion des déchets ménagers et industriels. Un dossier à travers lequel nous établissons un état des lieux du secteur et constatons une mise à niveau progressive de la filière, se traduisant par la mise en place de décharges contrôlées et la création de brigades de l'environnement.

Notre action se matérialise également par la parution cette année d'un ouvrage sur le thème : « Le marché du traitement de l'eau et des déchets au Maroc ». Ce guide « Analyse et Potentiel de Marché » présente en 47 pages les caractéristiques et les évolutions du secteur.

A cela, il faut ajouter notre prochaine participation au salon Pollutec Maroc, du 23 au 26 octobre à l'Office des Foires et Expositions de Casablanca, où notre Compagnie accompagnera, en partenariat avec UBIFRANCE, 75 entreprises françaises spécialisées dans les énergies renouvelables, le traitement de l'eau, de l'air et des déchets.



Conjoncture est édité par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc ►►► 15, avenue Mers Sultan - 20 130 Casablanca. Tél. LG : 05 22 20 90 90. Fax : 05 22 20 01 30. E-mail : conjoncture@cfcim.org. Site Web : www.cfcim.org ►►► **Directeur de la publication** Joël Sibrac ►►► **Rédacteur en chef** Philippe Confais ►►► **Secrétaire de rédaction-journaliste** Ferdinand Demba ►►► **Président du Comité de rédaction** Serge Mak ►►► **Directrice Communication-Marketing** Wadad Sebti ►►► **Ont collaboré à ce numéro** Philippe Baudry, Laurence Jacquot, Société de Bourse M.S.IN, Nadia Kabbaj (journaliste), Khalid Lahbabi, Stéphane Rochard, les administrateurs et collaborateurs de la CFCIM ►►► **Agence de presse** AFP ►►► **Crédits photos** CFCIM, Studio Najibi, 123rf, DR ►►► **Conception graphique** Sophie Goldryng ►►► **Mise en page** Mohamed Afandi ►►► **Impression** Direct Print (Procédé CTP) ►►► ISSN : 28 510 164 ►►► Numéro tiré à 14 000 exemplaires.

PUBLICITÉS **Mariam Bakkali** Tél. : 05 22 93 11 95 - 05 22 93 81 28 GSM : 06 61 71 10 80 mariam.bakkali@menara.ma
Anne-Marie Jacquin Tél. : 05 22 30 35 17 GSM : 06 61 45 11 04 jacquin_annemarie@yahoo.fr
Nadia Kaïs GSM : 06 69 61 69 01 kais.communication@gmail.com
Jacques Benichou GSM : 06 64 72 77 26 jbenichou@cfcim.org



Design, transparence, ergonomie, optimisation d'espace..



Les systèmes de cloisons amovibles PYXEL sont le résultat d'un processus d'innovation et de design ayant pour objectif de répondre aux exigences des nouvelles tendances architecturales et environnementales.

PYXEL CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE CLOISONS



Bureaux & show-room - 60, rue Ishak Bnou Hanine
quartier Burger - Casablanca - Maroc
contact@aluminiumpyxel.com - www.aluminiumpyxel.com
numéro vert : 0644 100 300

Sommaire

ActusCFCIM

- 6 ESC Toulouse : remise des diplômes MBA
- 8 Le trois-mâts Belem a fait escale à Tanger Ville
- 10 EnR Casablanca 2013 : un salon dynamique et efficace

EchosMaroc

- 13 Imtiaz et Moussanada : des programmes pour les PME
- 14 Les marchés publics réformés par la TGR
- 16 Service économique de l'Ambassade de France
- 18 Indicateurs économiques et financiers
- 20 Prospection Maroc
- 24 L'invité de Conjoncture : Fathallah Oualalou, Maire de la ville de Rabat et Vice-Président de CGLU-Afrique



ZOOM

Traitement des déchets : quel avenir ?

- 28 Une filière à développer
- 31 Interview de Hind Baddag, Directrice Traitement des Déchets Holcim Maroc
- 32 Impact environnemental et économique des déchets Pourquoi devons-nous réagir ?
- 34 Interview de Mostafa Mellouk, Directeur Général d'Univers Electrique
- 36 Interview de Mehdi Achour, Directeur Général de l'Association du Docteur Fatiha
- 37 Témoignage de Frédéric Vigier, Directeur Général Adjoint de Sita El Beida.
- 38 La gestion et la valorisation des déchets évoluent
- 39 Interview de Gérard Prenant, Directeur Général de Pizzorno Maroc



Regardsd'experts

- 42 **Juridique** La représentation des associés au sein des personnes morales
- 44 **La parole au Campus CFCIM** Les éléments d'une nouvelle pédagogie

On en parle aussi...

- 48 **L'association du mois : Association Marocaine de lutte contre la Violence à l'Égard des Femmes**
Un combat de longue date



ESC Toulouse Remise des diplômes MBA

Le siège de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) a accueilli la remise de diplômes des lauréats de la 4^{ème} promotion du TRI EXECUTIVE MBA de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse (ESC Toulouse) à Casablanca, le 20 septembre dernier. Monsieur Joël SIBRAC, Président de la CFCIM, a honoré de sa présence les lauréats de l'ESC Toulouse en remettant notamment au Major de promotion, Monsieur Mohamed RAZINE, son parchemin.



Monsieur Joël Sibrac, Président de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc et Monsieur Mohamed Razine, Major de promotion.

En marge de cette cérémonie, une table ronde sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise a été animée par Rachid HALLAOUY, journaliste. Ont également participé à ce débat, Monsieur Jacques IGALENS, Directeur du Groupe ESC Toulouse,

Monsieur Driss EL YAZAMI, Président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) et Madame Nabila TBEUR, Directrice du bureau régional du CNDH de Casablanca et Chargée du dossier Droits de l'Homme et Entreprise. Madame Nabila TBEUR a également été Major de Promotion du Tri Executive MBA en 2012.

Pour clôturer en beauté cet événement, l'ESC Toulouse et la CFCIM ont décidé d'apporter leur aide à trois associations. En effet, SOS Villages d'Enfants, L'avenir de la Jeune fille marocaine et HAITEM ont toutes reçu un chèque préparé par les lauréats de l'ESC Toulouse. Un acte citoyen qui fera de nombreux heureux.

Troisième cycle Nouvelle formation accréditée

Après plusieurs mois de travail, le Ministère de l'Enseignement Supérieur a autorisé l'ESC Toulouse à Casablanca de dispenser une nouvelle formation. Il s'agit du diplôme de Management des Organisations, une formation en Management sur 3 ans (L1, L2, L3), à vocation professionnelle et interculturelle, qui s'adresse à des titulaires du Baccalauréat. Les étudiants auront la possibilité de faire un semestre sur l'un des autres Campus du Groupe ESC Toulouse, Paris, Toulouse ou Barcelone, à partir de la deuxième année. En troisième année, deux spécialités s'ouvrent aux étudiants: option en e-management ou en logistique et achats. En termes d'objectif, l'ESC Toulouse souhaite apporter aux candidats les connaissances et les compétences nécessaires qui leur permettront d'évoluer rapidement vers des fonctions de management au Maroc, en France ou à l'international.

Ce programme démarrera le 28 octobre prochain.

Pour tout renseignement,
contactez le Campus de la CFCIM au 05.22.35.02.12



L'ESC Toulouse à Casablanca au Forum des Masters

Le Forum International des Masters et Bac+2/Bac+3 a eu lieu du 19 au 22 septembre dernier à la Foire Internationale de Casablanca. Le Campus de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) y a pris part, avec son partenaire l'ESC Toulouse, afin d'y présenter les programmes de formation allant du Bachelor au Tri Executive MBA, en passant par plusieurs Mastères. C'était également l'occasion d'annoncer la rentrée des Bachelor et Mastères prévue pour le samedi 12 octobre, et le week-end des 14 et 15 décembre pour les MBA, sur le Campus de la CFCIM à Ain Sebaâ.



L'Ecole Française des Affaires innove

Avec plus de vingt-cinq ans d'existence en tant qu'acteur majeur de la formation professionnelle au Maroc, l'Ecole Française des Affaires (EFA) cherche constamment à améliorer son standard d'établissement de qualité. En effet, pour cette vingt-sixième rentrée 2013-2014, l'EFA s'est dotée d'un nouveau progiciel de gestion intégrée spécifique aux activités d'enseignement et de formation. Cette solution globale et interactive permettra, entre autres, d'assurer le suivi de la progression pédagogique et de l'insertion professionnelle des étudiants et de responsabiliser les apprentis en leur donnant accès à leurs notes et au suivi des retards et absences.



NOUVEAU UNE ESCAPADE EN **PRIX MINI**

PARIS **1800** DHS **Mini**
AU DÉPART DE CASABLANCA TTC A/R

Le trois-mâts Belem a fait escale à Tanger Ville



De gauche à droite : Monsieur Benoît VAILLANT, Délégué Régional de la CFCIM à Tanger, Monsieur Jean-Alain MORZADEC, Commandant du trois-mâts Belem, Madame Muriel SORET, Consule Générale de France à Tanger, Monsieur Jean-Claude LEILLARD, Président de la Commission Régionalisation de la CFCIM et Madame Karima KHDIM, Chargée d'Affaires à la Délégation Régionale de la CFCIM à Tanger.

Le 29 juillet 2013, le trois-mâts Belem a fait escale à Tanger Ville, venant de Lisbonne et à destination d'Alicante.

Le soir, Madame Muriel SORET, Consule Générale de France à Tanger, a reçu au Consulat le Commandant Jean-Alain MORZADEC avec cinq autres membres de l'équipage et les représentants de la CFCIM, et a ensuite participé au dîner fort sympathique qui a suivi.

La CFCIM et en particulier la Délégation Régionale de Tanger a apporté son concours à l'organisation des excursions pour les stagiaires et l'équipage toute la journée du 30 juillet.

Après la visite d'Asilah et de ses musées ouverts grâce à l'intervention personnelle de nos guides, les grottes d'Hercule et le Cap Spartel, la visite de la Casbah de Tanger fut une très riche découverte sur le plan culturel et très appréciée des participants.

Le soir, le cocktail dînatoire organisé à bord après le F'tour par la CFCIM a réuni environ 100 personnes, en présence de Madame la Consule Générale de France et de nombreuses personnalités locales et adhérents de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc. Un grand merci à tous et au « bord » en particulier !

AGENDA

Pollutec Maroc

Pavillon France sur le Salon
Pollutec Maroc

23 octobre 2013

► **Votre contact :**

bpoudat@cfcim.org

CCIP

Rencontre entre entreprises
parisiennes et adhérents de la
CFCIM

28 au 31 octobre 2013

► **Votre contact :**

kelifdrissi@cfcim.org

CCIFE Côte-d'Ivoire

Rencontre B to B entre entreprises
ivoiriennes et adhérents de la
CFCIM

25 au 27 novembre 2013

► **Votre contact :**

sbenharbeta@cfcim.org

UBIFRANCE

Rencontre B to B entre entreprises
françaises spécialisées dans les TIC
et adhérents de la CFCIM

19 au 21 novembre 2013

► **Votre contact :**

bpoudat@cfcim.org

Campus CFCIM : Cycles de formation

Cycle Anglais Perfectionnement

Durée : 60 heures

Date : novembre 2013

Objectif : Pouvoir s'exprimer avec aisance en anglais lors de réunions, de présentations, ou dans le cadre d'échanges avec des interlocuteurs anglophones.

Cycle de Technique d'Expression et de Communication/TEC Français professionnel écrit et oral

Date : novembre 2013

Objectif : Etre capable de : Comprendre et rédiger des documents, communiquer oralement dans une situation professionnelle. Acquérir des éléments

langagiers, acquérir des outils de communication occasionnels.

Cycle Ressources Humaines

Durée : 150 H

Date : novembre 2013

Objectif : Maîtriser les outils et techniques des différents aspects de la gestion des ressources humaines en matière de recrutement, ingénierie de formation, gestion de carrières, entretien annuel d'appréciation, gestion des compétences, formation de formateur. Etre en mesure de les mettre en application dans son environnement professionnel.

Cycle de perfectionnement en management/CPM

Durée : 150 heures

Date : novembre 2013

Objectif : Permettre à des personnes déjà engagées dans la vie active, d'acquérir une formation complémentaire dans le domaine de la gestion des entreprises, leur offrant la possibilité d'obtenir des connaissances nouvelles en vue d'une meilleure insertion dans leur vie professionnelle.

Cycle de Formation Supérieure

Assistante de Direction

Durée : 150 heures

Date : novembre 2013

Objectif : Amener chaque participante à l'épanouissement technique, relationnel et stratégique développé par la maîtrise :

Des outils linguistiques, organisationnels et Bureautique. Des valeurs comportementales Des moyens efficaces adaptés à l'entreprise et à son évolution.

Le CEFOR entreprises se tient à votre disposition pour toute information complémentaire, notamment pour étudier avec vous la réalisation de formations intra.

Information et inscription :

► **Contact :** Rédouane Allam

Responsable Formation et

Partenariats

rallam@cfcim.org

Tél. : 05 22 35 02 12

GSM : 06 67 03 03 25

Fax : 05 22 34 03 27

E-mail : cefor@cfcim.org

KOMPASS

Connects **business to business**

Des solutions pour développer vos opportunités commerciales



CD KOMPASS

VOTRE OUTIL DE PROSPECTION COMMERCIALE



VISIBILITÉ BTOB

VALORISEZ VOS PRODUITS ET SERVICES SUR KOMPASS.MA



EASY BUSINESS

VOTRE ABONNEMENT À LA BASE DE DONNÉES MONDIALE



KDIRECT

DES SOLUTIONS SUR MESURE POUR TOUTES VOS OPERATIONS DE MARKETING DIRECT



DATAPRO

LA BASE KOMPASS INTÉGRÉE À VOTRE SYSTÈME D'INFORMATION

Pour plus d'informations, contactez nous au: 0522 777 100 - info@kompas.ma

EnR Casablanca 2013 Un salon dynamique et efficace

La deuxième édition du salon des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique s'est déroulée du 24 au 26 septembre. 70 exposants, plus de 200 experts et tous les institutionnels marocains ont répondu présents à ce grand rendez-vous du secteur.

La Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) poursuit ses activités dans le cadre de l'accompagnement de ses entreprises adhérentes. La dernière en date : la deuxième édition du Salon des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique, EnR Casablanca 2013, qui s'est déroulée du 24 au 26 septembre dernier au Parc de l'Office des Changes. Un événement dynamique et efficace qui a connu un grand succès. « C'est un bilan très positif. Ce salon a connu la participation de 70 exposants (plus de 200 experts), dont une trentaine de français et une quinzaine représentant une dizaine de pays africains. Les intervenants venaient des quatre coins du monde. Ce qui a permis d'avoir une vraie richesse au niveau des échanges entre les experts », déclare Hicham Bennis, Directeur du Pôle Salons et Événementiel à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc. Et d'ajouter : « Nous avons comme objectif de dépasser le visitorat de la première édition qui était de 1 700 visiteurs. Nous avons atteints le seuil de 2 500

visiteurs, ce qui va au-delà de nos prévisions ».

Un secteur qui bouge

Dans un contexte marqué par une forte demande en énergie à laquelle doit faire face le Maroc, le salon EnR Casablanca vient à point nommé et apporte des réponses aux nombreuses questions que se posent les professionnels du secteur. Comme le rappelle Amine Homman Ludiye, Directeur Général de Cofely (filiale de GDF Suez), « le Maroc est engagé dans une stratégie énergétique qui fait la part belle aux énergies renouvelables qu'elles soient solaires ou éoliennes. A ce titre, il y a des projets structurants qui sont mis en place pour permettre une production d'électricité d'énergie renouvelable. » C'était donc l'occasion pour les experts de présenter un secteur qui s'ouvre peu à peu au grand public et qui bouge en dévoilant aux visiteurs ses caractéristiques. Tous les secteurs liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ont été représentés par des spécialistes et des exposants internationaux et nationaux tels que Cofely, Cegelec, Gras Savoye, Alstom, Renesola, Solar Euromed, Ingeteam, Fro-

nius, ADEA... avec des focus sur les systèmes photovoltaïques ou éoliens, l'étanchéité, la géothermie, la charpente, la climatisation, le domotique, pour ne citer que ceux-là.

A travers les plateaux TV qui ont attiré de nombreux visiteurs et autour desquels débattaient des experts et spécialistes, l'avenir du secteur semblait se dessiner en couleur. « Je pense que l'avenir est aussi à la concrétisation de projets plus locaux et moins à impact national, mettant en œuvre des énergies renouvelables. Car la somme de petits projets qui intéressent un industriel ou un ensemble tertiaire permet aussi de soulager la demande électrique au réseau », affirme Amine Homman Ludiye.

Le salon a permis d'apporter des réponses aux quelques questions liées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, tout en soulevant la problématique du cadre juridique qui demeure une préoccupation pour les professionnels du secteur. Le prochain rendez-vous est pris pour 2015 où les organisateurs espèrent proposer encore plus de solutions aux visiteurs, en étant toujours plus efficaces. *

► Ferdinand Demba

ILS ONT DIT

Cyril Carabot,
Secrétaire Général du
Syndicat des Energies
Renouvelables en France

« Je suis assez surpris des retours que me font les entreprises concernant la qualité des contacts, mais aussi le nombre de rendez-vous pris. »

Jean Poittier,
Ingénieur d'Affaires à
Ingeteam

« Le salon EnR Casablanca, c'est l'opportunité de rentrer en contact avec un marché dans lequel on pense qu'il y a beaucoup de choses à faire. Il y a davantage de proximité entre les différents acteurs. »

Omar Benaïcha,
DG du Bureau Veritas

« Je suis satisfait de la dynamique du salon. Le sujet des EnR et de l'efficacité énergétique attire beaucoup l'attention des entreprises. C'est une édition qui s'inscrit dans l'effort de sensibilisation et de promotion de ce type d'énergie. »

Abdoulaye Kanté,
Directeur d'ADEA

« J'ai été agréablement surpris. On m'a toujours dit que le Maroc était une plateforme au niveau des EnR en Afrique. Je pense que c'est un rendez-vous qui m'a permis de conforter cette idée. »

Sika Maroc, partenaire de vos projets



- ▲ Technologies du béton
- ▲ Réparations et protections des bétons
- ▲ Renforcements de structure
- ▲ Joints et collages souples
- ▲ Collages, scellements et calages
- ▲ Revêtements de sols industriels et décoratifs
- ▲ Etanchéités
- ▲ Cuvelages
- ▲ Membranes d'étanchéité.

Plus d'infos sur notre site web

<http://mar.sika.com>

Sika Maroc S.A.
Z.I. Ouled Saleh, BP 191-27182
Bouskoura - Casablanca - Maroc
Tél. : +212(0)522 33 41 54
Fax : +212(0)522 59 07 99
info@ma.sika.com - <http://mar.sika.com>

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ CERTIFIÉ
Q S E



BÂTIR LA CONFIANCE





Le Rendez-vous annuel des
Décideurs du **Marketing**,
de la **Communication**
et du **Développement**
Commercial

Le Rendez-vous
des **Décideurs**
du **Web-marketing**
et du **e-Commerce**

planete  e-commerce
maroc

Rentabilisez et développez votre web-marketing et vos ventes en ligne

LES BUSINESS FORUMS

10-11 DÉCEMBRE 2013 | PARADISE - CASABLANCA

Organisateurs



Contact

Tél. : 05 22 43 96 05
devcom@cfcim.org

Imtiaz et Moussanada : des programmes pour les PME

Mounir Zraïdi a fait la promotion des deux programmes phares de l'ANPME à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc, le 17 septembre dernier.

Mounir Zraïdi, Responsable de la distribution des programmes d'appui de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME) a animé une réunion d'information, le 17 septembre dernier à Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc, au cours de laquelle il a présenté les programmes Imtiaz et Moussanada. D'emblée, Mounir Zraïdi a souligné le vif intérêt manifesté par les PME marocaines à l'égard de ces programmes, précisant au passage que près d'un millier d'entreprises ont bénéficié de Moussanada depuis 2010, tandis qu'Imtiaz a permis d'octroyer 427,5 millions de DH de primes. Ces mécanismes d'accompagnement ont pour objectif de renforcer la compétitivité des entreprises.

Concernant le programme Imtiaz, le Responsable de la distribution des programmes d'appui de l'ANPME a tenu à rappeler que son objectif est « d'accompagner de manière volontariste les PME disposant d'un projet de développement à travers l'octroi d'une prime à l'investissement matériel et/ou immatériel, contribution de l'Etat non remboursable ». Destiné aux PME à fort potentiel de croissance, Imtiaz permet aux entreprises disposant de projets de développement ambitieux de bénéficier d'une aide de l'Etat sous forme de prime accordée par l'ANPME à hauteur de 20% du montant global de l'investissement dans la limite de 5 millions de dirhams. Le programme cible 80 entreprises par an, tous secteurs d'activités confondus.

Quant à Moussanada, il vise à accompagner les PME dans leur démarche de modernisation et d'amélioration de leur productivité via un large choix d'offres d'accompagnement couvrant les différentes fonctions de l'entreprise. Des objectifs qui ont été revus à la hausse en

2013 en portant le nombre d'entreprises bénéficiaires à 700. Il faut rappeler que 955 PME ont bénéficié de ce programme entre avril 2010 et septembre 2013.

A la fin de la réunion, des rencontres

B-to-B ont été organisées pour les PME qui voulaient en savoir plus sur le fonctionnement de ces programmes.

► Ferdinand Demba



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC



Accélérez votre développement à l'international

Un réseau de 4 000 entreprises membres

Une équipe biculturelle de 100 collaborateurs



"Conjoncture", mensuel économique de la CFCIM / CFCIM actualités / Revue de presse, appels d'offres et opportunités d'affaires / Annuaire en ligne des entreprises adhérentes / Forums, réunions d'information et petits-déjeuners débats à Casablanca et en régions / Informations économiques, réglementaires et sectorielles / Commissions, groupe de projet et comités / Publications CFCIM-UBIFRANCE



Carte et guide privilèges UCCIFE / Assistance au dépôt des demandes de visas d'affaires / Plate-forme d'opportunités d'affaires / Annuaire électronique CFCIM / Accès aux 7 délégations régionales et au bureau de représentation de Paris / Sélection de contacts qualifiés / Veille sectorielle / Test sur l'offre / Etude de marché sur mesure / Mission de prospection au Maroc / Suivi de contacts post-mission / Enquête de notoriété / Missions sur des salons professionnels en France et à l'international / Salons et événements professionnels organisés par la CFCIM / Règlement des conflits par la médiation / Recouvrement de créance à l'amiable / Service de récupération de la T.V.A. en France / Espace de services de l'OMPIC à la CFCIM / Relations presse



Service d'aide au recrutement / Conseil juridique et accompagnement administratif pour la création d'entreprise / Hébergement d'entreprises / Domiciliation physique ou postale / Accueil de VIE / Parcs industriels de la CFCIM : location de terrains ou de bâtiments industriels prêts à l'emploi / Assurances santé et rapatriement



Campus CFCIM / Ecole Française des Affaires : Formation initiale à Bac+2 en commerce et gestion / ESC Toulouse : Bachelor, Mastères, Tri Executive MBA, Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles (BADGE) / ESC Casablanca : Programme Grande Ecole / CEFOR entreprises : formation continue intra et inter-entreprises

www.cfcim.org



Les marchés publics réformés par la TGR

Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume (TGR), était l'invité de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc, le 3 octobre dernier.



Ferdinand Demba

Le Trésorier Général du Royaume, Noureddine Bensouda, a animé un Forum Adhérents à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM), le 3 octobre dernier. Lors de cette rencontre, Noureddine Bensouda a développé le thème : « Les innovations de la réforme des marchés publics ». Ce projet de réforme qui vise à rationaliser les dépenses publiques, c'est le décret des marchés publics du 20 mars 2013 qui rentrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Tout d'abord, le Trésorier Général du Royaume a rappelé le contexte dans lequel se trouvaient les marchés publics. Avec la réforme de la réglementation des marchés publics entre 1998 et 2007, « le Royaume a pu renforcer les principes de concurrence, de transparence et d'efficacité de la commande publique », a-t-il souligné. Malgré tout, la Petite et Moyenne Entreprise (PME), en l'occurrence l'entreprise nationale, ne semble pas suffisamment prise en compte face à l'ouverture du marché marocain à l'international. C'est en tout cas ce que pensent les opérateurs économiques. A cela s'ajoutent les nombreuses contraintes administratives et la multiplicité des textes régissant les marchés publics, le conflit d'intérêt, l'annulation de certains appels d'offres sans en préciser les motifs... autant de manquements qui ont poussé l'Etat à prendre des mesures afin de pallier ces difficultés. Pour cela, la Trésorerie Générale du Royaume a entrepris plusieurs démarches afin de rendre le meilleur service au moindre coût au citoyen. D'ailleurs un colloque national sur les marchés publics a été organisé en avril

2009 avec pour ambition la refondation de la réglementation des marchés publics afin de répondre aux attentes de l'environnement. En 2010, le projet de décret est publié sur le site web du Secrétariat Général du Gouvernement. Devant une assistance conquise, le Trésorier Général du Royaume a présenté les apports de cette réforme, dont des innovations majeures en matière de préparation, de passation et de gestion de la commande publique, mettant en avant la recherche de la qualité interne correspondant à l'amélioration du fonctionnement interne de l'Etat.

Les innovations de la réforme

L'unicité du cadre réglementaire est le premier point qui a été abordé par la réforme, d'autant plus que c'est lui qui organise la commande des organismes publics. Selon Noureddine Bensouda, son objectif est de permettre à l'entreprise candidate à la commande publique de disposer d'un même référentiel et de mettre ainsi fin au « mille-feuilles administratif » où se superposent différents textes et pratiques à l'échelon de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. Le Trésorier Général du Royaume a ensuite dévoilé les innovations introduites au niveau de la simplification et de la clarification des procédures. D'une part, le dossier administratif, les attestations fiscale et de la CNSS, ainsi que le certificat d'inscription au registre du commerce ne seront demandés qu'au concurrent auquel l'administration envisage d'attribuer le marché. D'autre part, les modalités d'appréciation des offres anormalement basses ou excessives et des prix

anormalement bas, et les modalités d'examen et d'attribution des lots pour les marchés publics seront également simplifiées. Il faudra aussi compter sur l'extension de la durée des marchés à 5 ans et la précision de l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction de la nature de la prestation. Des actions qui permettront de consacrer, selon la formule de la Trésorerie Générale du Royaume, la notion du mieux disant au lieu du moins disant qui se base essentiellement sur le prix le plus bas offert par les concurrents.

En plus du renforcement de la transparence, de la concurrence et de l'égalité de traitement des candidats, la réforme fait la part belle à la PME en préconisant que le « maître d'ouvrage est tenu de réserver à la PME 20 % du montant prévisionnel des marchés qu'il compte lancer, au titre de chaque année budgétaire. Aussi, est-il tenu de décider l'allotissement du marché, lorsque cet allotissement est de nature à permettre à la PME d'accéder à la commande publique », entre autres innovations.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour encadrer la réforme. En effet, la Trésorerie Générale du Royaume a prévu des arrêtés d'application du nouveau décret, la refonte des cahiers des clauses administratives et générales (CCAG) relatifs aux marchés de travaux et aux marchés d'études et de maîtrise d'œuvre, etc.

In fine, le Trésorier Général du Royaume a rappelé que la refonte du cadre juridique et réglementaire de la commande publique doit être appuyée par des systèmes d'information dédiés à la passation et à l'exécution des marchés publics. *

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

Pollutec MAROC

5^e Salon International des équipements, des technologies et des services de l'environnement

23 > 26 OCT.
2013
Foire Internationale de
Casablanca



www.pollutec-maroc.com

أورايش
Aouraches
المشاريع والأورايش الكبير في المغرب الحديث
LES GRANDS PROJETS ET CHANTIERS DU MAROC MODERNE

En concomitance avec :

Symposium
Territoires Durables Maroc
2013

Sous l'égide du :



Royaume du Maroc
Ministère de l'Energie,
des Mines, de l'Eau
et de l'Environnement



Royaume du Maroc
Ministère de l'Habitat,
de l'Urbanisme et de
la Politique de la ville

Organisé par :



En Partenariat avec :



Avec le soutien de :



Partenaires institutionnels :



Partenaires média :



Partenaire information :



Mot du Chef du Service économique de l'Ambassade de France



Philippe Baudry

► philippe.baudry@dgtrésor.gouv.fr

Le Premier ministre a réuni le 31 juillet dernier le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID), en présence de 15 ministres concourant à la politique française de développement. Dans la lignée des Assises du développement et de la

solidarité internationale, clôturées le 1^{er} mars par le Président de la République, l'enjeu était d'adapter les instruments et les priorités de notre aide. Plusieurs engagements et décisions ont été pris, dont la redéfinition des priorités géographiques de notre politique de développement. C'est ainsi qu'une priorité est désormais donnée à l'Afrique subsaharienne et aux pays des rives sud et est de la Méditerranée, dont certains sont engagés dans des processus de transition que la France souhaite continuer à accompagner, notamment dans le cadre du processus de Deauville. Les interventions dans cette zone s'inscriront dans une logique euro-méditerranéenne d'intégration régionale. La politique de développement ciblera principalement la mise à niveau des tissus productifs, la création d'emplois et l'aménagement du territoire, dans une perspective de durabilité, de développement mutuellement bénéfique et de colocalisation. ►

L'économie en mouvement

Un chiffre mis en perspective

13,7 %

La part de marché française au Maroc a été de 13,7 % à fin juin 2013

Selon l'Office des changes marocain, la France a retrouvé sa place de premier fournisseur du Maroc au terme du premier semestre 2013, après l'avoir cédée à l'Espagne à la fin de l'année 2012. Les exportations françaises et espagnoles se sont établies respectivement à 13,7 % et 13,1 % des importations totales du royaume.

En glissement annuel, les importations marocaines en provenance de France ont progressé de + 6,4 %, soit une hausse de 1 573 M EUR. Cette bonne performance française est essentiellement imputable à la hausse des ventes de blé (+ 31 %) et des pièces détachées pour véhicules industriels (+ 237 %).

Le premier semestre 2013 a reflété, une nouvelle fois, la prépondérance des produits industriels dans nos exportations vers le royaume. Avec une part de 36 %, les « autres produits industriels » constituent, en effet, la première catégorie des ventes françaises au Maroc. Les principales composantes en sont : les produits textiles (24,5 %), les produits métallurgiques et métalliques (21,7 %) et les produits chimiques (17,9 %).

Parmi nos importations en provenance du Maroc, les produits textiles ont représenté le premier poste (28 % du total). Les « produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture » ont atteint 20 %, suivis des « matériels de transport » (19 %) et des « équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique » (14 %).

A noter que sur les 12 derniers mois de l'année (de juillet 2012 à juin 2013), les ventes françaises à destination du royaume ont dépassé le pic atteint sur l'ensemble de l'année 2008 (4,4 Mds EUR contre 4,2 Mds EUR).

► louis.boisset@dgtrésor.gouv.fr

Fiche express

Entrée en vigueur de l'indexation partielle des prix des produits pétroliers liquides au Maroc

Les autorités publiques ont décidé de réintroduire, à partir du 16 septembre 2013, une indexation du prix de certains produits pétroliers liquides (supercarburant, gasoil et fuel industriel). Ce système répercutera une fraction de la variation totale du cours international du pétrole sur les prix intérieurs.

Le prix du super carburant a ainsi été fixé, au 16 septembre 2013, à 12,77 Dhs/l (+ 0,59 Dh), celui du gasoil à 8,84 Dhs/l (+ 0,69 Dh) et du fuel « type 2 » à 5 328,92 Dhs/Tonne (+662,88 Dhs). Des mesures d'accompagnement sont attendues, en particulier la mise en place d'un dispositif de soutien spécifique au secteur des transports, afin de limiter les hausses des charges d'exploitation du secteur et leur impact sur le pouvoir d'achat du consommateur.

mateur.

Les prix des autres produits aujourd'hui subventionnés (gaz butane, fuel destiné à la production de l'électricité, farine et sucre) ne connaîtront pour le moment aucun changement.

Selon le Haut-Commissariat au Plan, cette mesure permettrait une amélioration du solde budgétaire de 0,18 point en 2013 et de 0,58 en 2014. Les prix intérieurs s'accroîtraient de 0,37 % cette année puis de 1,10% en 2014, grevant, respectivement, la consommation des ménages en volume de 0,29 % et de 0,92 % et l'investissement de 0,26 % et de 0,91 %. Le produit intérieur brut perdrait 0,15 % en 2013 et 0,48 % en 2014.

► louis.boisset@dgtrésor.gouv.fr

Secteur à l'affiche

Les crédits bancaires en petite forme sur les huit premiers mois de l'année 2013

A fin août 2013, selon les chiffres du Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM), les crédits à la clientèle enregistrent, en glissement annuel, une hausse de 2,7 %, à 672,4 Mds MAD. Les crédits immobiliers (230 Mds MAD), qui représentent plus du tiers des crédits à la clientèle, sont en hausse de 5,2 %, tirés par la progression des crédits à l'habitat (160 Mds MAD, +7,8 %), tandis que les crédits immobiliers aux promoteurs (1,3 Md MAD) reculent de 0,45 %. Les crédits à l'équipement (154 Mds MAD, soit 23% des crédits à la clientèle), sont en légère hausse (+1,56 %) par rapport à fin août 2012, mais diminuent depuis le début de l'année 2013 (-1,5% sur les huit premiers mois). Les comptes courants débiteurs (103 Mds MAD, soit 15,3 % du total) progressent plus franchement de 4,8 %. Les crédits de trésorerie (73,5 Mds MAD, soit 11 % du total), en revanche, régressent de 6,8 %, malgré une hausse de 2,3 % des crédits de trésorerie destinés à l'importation (22 Mds MAD). Les crédits à la consommation (40,1 Mds MAD, soit 6 % des crédits à la clientèle) maintiennent une progression de 2,2% depuis un an. Enfin, les créances douteuses, qui s'élèvent à 39,3 Mds MAD à fin août, ont progressé de 8,6 % sur un an, et de 10,5 % depuis le début de l'année 2013. Cette situation mitigée des crédits à la clientèle confirme la tendance observée sur le premier semestre de l'année (+2,7 % en glissement annuel) et aura certainement des effets en termes d'investissement. Pour rappel, le Haut-Commissariat au Plan prévoit que l'investissement (formation brute de capital fixe) ne progresserait que de 0,5 % en 2013 (contre 2,7 % en 2012).

► delphine.goguet@dgtrésor.gouv.fr

Relations France-Maroc

Mission de Michèle Pappalardo au Maroc

La représentante spéciale de la Ministre du Commerce extérieur pour le développement urbain durable, chargée de fédérer l'offre française dans ce domaine, a rencontré les principaux acteurs marocains concernés par la thématique de la ville durable, tant institutionnels (maires de Rabat et Casablanca, wali du Grand Casablanca, secrétaire général du ministère de l'habitat, directeur des collectivités locales du ministère de l'intérieur...) qu'opérationnels (président du directoire d'Al Omrane premier aménageur public, directeur de la Caisse de dépôt et de gestion, responsable de la ville nouvelle de Benguerir à l'Office chérifien des phosphates, directeur général de l'Agence pour l'aménagement de la Vallée du Bouregreg...). Elle a par ailleurs visité 3 projets majeurs à des stades divers de réalisation (vallée du Bouregreg, villes nouvelles de Tamesna et Zenata).

Cette mission a permis d'approfondir la connaissance de la politique marocaine de la ville, de sa gouvernance et des projets lancés dans le domaine des villes durables. Elle a confirmé une convergence de vues franco-marocaine en matière de développement urbain. Mme Pappalardo a par ailleurs rencontré à la CFCIM plusieurs entreprises françaises impliquées dans ce secteur qui ont fourni un éclairage de terrain.

Plusieurs événements importants ont également eu lieu au Maroc sur les thèmes du développement urbain. Le 2nd « Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux » organisé à Rabat (1-4 octobre), auquel ont participé M. Canfin et les maires de grandes villes françaises, a donné l'occasion d'échanges à très haut niveau. Les 23 et 24 septembre se sont tenues les Journées Nationales du Transport Urbain, organisées à l'initiative du Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée, de l'AfD, du Codatu et du Certu, qui ont été l'occasion pour les autorités marocaines d'affirmer le rôle structurant qu'elles entendent donner aux transports urbains dans le développement des villes.

► pierre.daignieres@dgtrésor.gouv.fr



Michèle Pappalardo, représentante spéciale de la Ministre du Commerce extérieur pour le développement urbain durable

© Michèle Pappalardo

Affaires à suivre



Mouvements au Service économique : Fanny Labarthe, animatrice de la communauté des femmes et hommes d'affaires français au Maroc, également en charge du suivi des questions multilatérales, rejoint la délégation permanente de la France auprès de l'OMC à Genève. Nicole Turon, précédemment première conseillère de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, occupe depuis septembre le poste de Conseillère économique. Caroline Rolshausen, auparavant déléguée régionale de l'Institut national de la propriété industrielle d'Alsace, est la nouvelle Conseillère régionale en propriété intellectuelle ►► **Patrice Fuster**, Président directeur général de Sanofi-Aventis Maroc et Directeur général de Maphar, et par ailleurs Conseiller du Commerce extérieur de la France, est appelé à la tête de la filiale argentine du groupe Sanofi. Il est remplacé par Haïssam Chraïteh, entré dans le groupe Sanofi en 1998, et jusqu'alors Directeur général pour l'Asie Centrale de Sanofi ►► **Mounia Boucetta est nommée Directrice générale adjointe à CDG Capital**. Diplômée de l'Ecole Mohammed des Ingénieurs, elle a déroulé l'essentiel de sa carrière au sein du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, occupant depuis 2010 le poste de Secrétaire générale ►► **Lors de sa visite au Maroc** (30 septembre - 4 octobre), le Sénateur Richard Yung, président du CNAC (Comité National Anti Contrefaçon), a rencontré les représentants du CONPIAC, homologue marocain du CNAC, et participé à une table ronde avec des entreprises françaises confrontées à des problèmes de contrefaçon. Il a également échangé sur ce thème avec des chefs d'entreprises marocains.

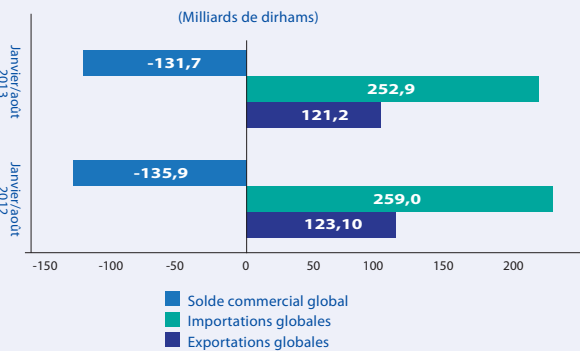
Indicateurs économiques et financiers

Retrouvez chaque mois dans Conjoncture les principaux indicateurs économiques et financiers du Maroc.
Une rubrique réalisée par la société de Bourse M.S.IN.



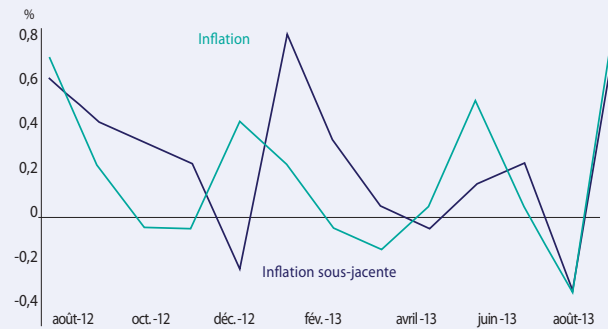
Balance commerciale

A fin août 2013, le déficit s'est allégé de 3,1% à 131,7 MMDH -en glissement annuel-



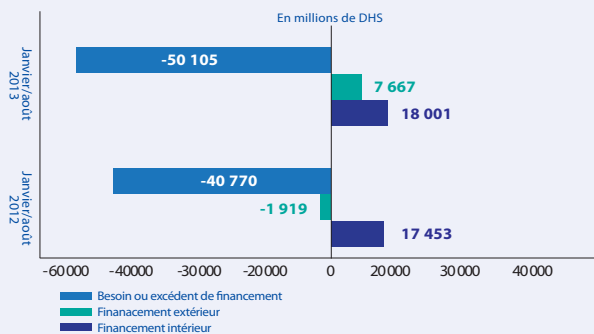
Evolution de l'inflation sur une année glissante - en %

Hausse annuelle de 1,9% à fin août 2013



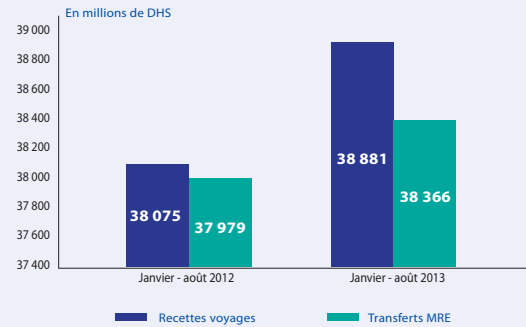
Finances publiques

Aggravation du déficit budgétaire à -50 MMDH à fin août Vs -40,7 MMDH un an auparavant



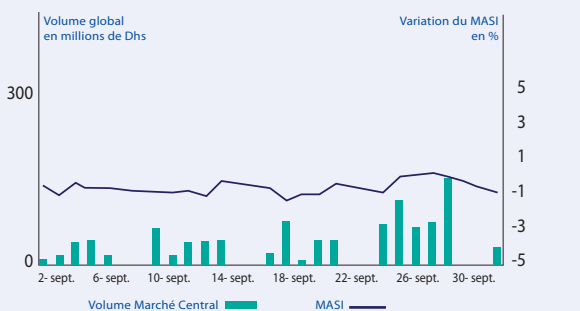
Transferts MRE

Hausse des transferts MRE et des recettes voyage de respectivement 1% et 2,1% sur l'année glissante à fin août



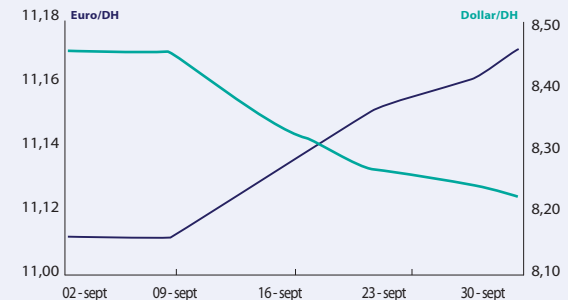
MASI

Evolution mensuelle de 3,09% à 8 673,49 points et annuelle de -7,3%



Cours de change

MAD/Euro : -0,45% MAD/Dollar : +1,19% - à fin septembre-



			2012	2013	Var %/pts
Balance des paiements	Importations globales (mdh)	août	286 010	279 653	-2,2
	Exportations globales (mdh)	//	198 308	196 483	-0,9
	Solde commercial	//	-87 702	-83 170	5,2
	Taux de couverture (%)	//	63,3	70,3	-
	Transferts MRE (mdh)	//	37 979	38 374	1
	Investissements et prêts privés étrangers (recettes) (mdh)	//	26 912	21 787	23,5
Monnaie et crédit	Agrégat M3 (mdh)	août	951 490	1 012 719	6,4
	Contreparties de M3 (mdh)				
	- Réserves Internationale	//	144 111	150 244	4,3
	Nettes (mdh)	//			
	Créances sur l'économie		807 966	831 822	3
	Dont Créances des AID(2)	//	711 174	730 865	2,8
	Crédits immobiliers	//	218 196	230 240	5,5
	Crédits à l'équipement	//	134 671	135 624	0,7
Crédits à la consommation	//	39 539	40 473	2,4	
Prix	Indice des prix à la production (100=1997)				
	Industrie manufacturière	août	161	162	0,6
	Pct et distribution de l'électricité	//	107,5	107,5	-
	Industries extractives	//	152,1	151,8	-0,2
	Indice du coût de la vie (100=1989)	août	120	123,4	2,8
	Produits alimentaires	//	105,5	106,8	1,2
	Produits non-alimentaires	//			
	Taux de change (prix vente) (2)				
1 EURO	septembre	11,07	11,16	0,8	
1 \$ US	//	8,55	8,24	-3,6	
Taux d'intérêt	Taux interbancaire (en %)	juin	3,33	3,08%	-6 pb
	Tx du marché secondaire des bons du trésor				
	26 semaines	//	3,33	3,88%	+51 pb
	2 ans	//	3,60	4,56%	+83 pb
	10 ans	//	4,14	5,39%	+102 pb
Bourse Des valeurs	MASI	septembre			
	MADEX		9 471,8	8 673,4	-8,43
	Volumes sur le marché central (en Mdhs)	//	7 728,7	7 076,32	-8,44
	Capitalisation boursière (en Mdhs)	//	444 782,4	419 726,9	-5,63
	Actif net des OPCVM (en Mmdhs)	juin	238,8	235	-1,59%
Activités sectorielles					
Mines	Chiffres d'affaires à l'exportation OCP (FOB)(10⁶ en dhs)	juin	32 714	26 586	-18,7
	Produits dérivés	//	23 905	20 111	-15,9
Énergie	Production d'électricité (GWh)	août	20 961	21 199	1,1
	Consommation d'électricité	//	18 287	18 075	-1,2
BTP	Vente de ciment (en milliers de tonnes)	août	10 951	9 838	-10,2
Tourisme	Arrivées de touristes (en milliers)	août	6 583	7 028	6,8
	Nuitées (en milliers)	//	11 715	12 732	8,7

La place boursière clôture le mois de septembre sur une note positive de +3,09 % à 8 673,49 pts, en glissement mensuel- grâce aux bonnes contributions d'IAM (+92 pts), ADDOHA (74,5 pts) et BMCE (23 pts). Un léger engouement qui traduit un bon accueil des résultats semestriels de quelques valeurs de la part des investisseurs. C'est ainsi que le MASI ramène sa perte annuelle à -7,33 %.

En terme de performances sectorielles, 16 secteurs sur 21 ont réalisé de bonnes évolutions à fin Septembre. En effet, l'indice « chimie » s'est bonifié de 16,09 %, suivi du secteur immobilier qui a enregistré 9,74 % de performance ; grâce à ADDOHA (13,3 %) et CGI (8,9 %). Aussi, l'indice « Ingénierie et biens d'Equipements industriels » a augmenté de 8,14 %.

Le volume global du marché s'est également bonifié à fin Septembre de 43,2 % à 1 029 MDhs sur le mois. Par compartiment, le volume sur le marché central a cru de 41,8 % à 972,7 MDhs, et celui du gré à gré de 73 % à 56,3 MDhs (opération concernant AXA CREDIT, portant sur 150 000 titres au prix unitaire de 375/action). Suivant la même tendance, la capitalisation boursière s'est améliorée de 3,18 % pour atteindre 419,7 MMDhs.

En terme de publications des résultats semestriels, l'on ressort avec des résultats mitigés. En effet, 37 sociétés sur 72 ont affiché de bonnes performances. Le CA consolidé global de la cote s'est déprécié de 2,8 % à 116,1 MMDH (contre +7,8 % au S1-2012) ; une contraction due essentiellement au repli du CA de SAMIR (-17,8 % à 22,6 MMDH) et d'IAM (-4,6 % à 14,5 MMDH). La capacité bénéficiaire globale s'est établie à 13,86 MMDH en légère contraction de 0,2 % sur l'année. Notons qu'IAM est le premier contributeur à la formation de la masse bénéficiaire à hauteur de 393 MDH suivi des bancaires (93,9 MDH).

A contrario, le secteur énergétique plombe l'évolution de la capacité bénéficiaire de -222 MDH, notamment SAMIR qui a subi de plein fouet les sévices de la concurrence, ainsi que la baisse de la demande énergétique. Le secteur agroalimentaire se délaie également de -163 MDH de ses bénéfices ; principalement à cause du recul de 82 % des revenus de CENTRALE LAITIÈRE. Enfin le secteur BTP perd -146,6 MDH, suite à la chute des ventes de ciments.

► Loubna Chihab

Un ouvrage sur le traitement de l'eau et des déchets au Maroc

Pour cette année 2013, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) a réalisé une Analyse et Potentiel de Marché (APM) sur le thème : « Le marché du traitement de l'eau et des déchets au Maroc. » Ce document de 47 pages présente de manière synthétique les caractéristiques et évolutions récentes du secteur, les marchés porteurs, l'évolution récente de la demande, les bonnes questions à se poser

lorsqu'on souhaite accéder à ce marché et les coordonnées des principaux acteurs institutionnels en lien avec le traitement de l'eau et/ou des déchets solides. Un véritable outil d'accompagnement pour les investisseurs du secteur. L'ouvrage est disponible au Centre d'Etudes et de Recherches Economiques de la CFCIM.

► **Contact : Nadia DAHBI**
Email : ndahbi@cfcim.org



Agenda des événements du pôle CFCIM-UBIFRANCE 2013 - 2014

AGROALIMENTAIRE

Secteur	Évènement	Lieu	Date	Contact
Agroalimentaire	Journée agroalimentaire	Maroc – Casablanca	21 novembre 2013	kelidrissi@cfcim.org
Agriculture	Atelier thématique – Plan Maroc Vert	Paris	25 février 2014	kelidrissi@cfcim.org
Agroalimentaire	Pavillon France SIAM	Maroc - Meknès	23-27 avril 2014	kelidrissi@cfcim.org

MODE, HABITAT, SANTÉ

Secteur	Évènement	Lieu	Date	Contact
BTP	Pavillon France SIB	Maroc – Casablanca	22-30 septembre 2014	kelidrissi@cfcim.org

INFRASTRUCTURES, TRANSPORT, INDUSTRIES

Secteur	Évènement	Lieu	Date	Contact
Environnement	Pavillon France Pollutec	Maroc – Casablanca	23 – 26 octobre 2013	bpoudat@cfcim.org
Infrastructure ferroviaire	Rencontre acheteurs ferroviaire	Maroc – Rabat	30 octobre 2013	lbenyahya@cfcim.org
Sous-traitance industrielle, équipements industriels	Pavillon France MIDEST Maroc	Maroc – Casablanca	11 – 14 décembre 2013	lbenyahya@cfcim.org
ENR	Mission solaire et efficacité énergétique	Maroc – Casablanca	28-30 janvier 2014	kelidrissi@cfcim.org
Mines	Atelier d'information sectoriel	Paris	A définir	kelidrissi@cfcim.org
Chimie	Vendre à l'OCF	Maroc – Casablanca	A définir	kelidrissi@cfcim.org
Environnement	Colloque qualité de l'air	Maroc – Casablanca	24-25 mars 2014	kelidrissi@cfcim.org
Environnement	Pavillon France Pollutec	Maroc – Casablanca	22-25 octobre 2014	kelidrissi@cfcim.org
Industrie du papier	Colloque innovation dans l'industrie papetière	Maroc – Rabat	A définir	kelidrissi@cfcim.org
Energie	Pavillon France Elec Expo	Maroc – Casablanca	19-22 novembre 2014	kelidrissi@cfcim.org
Sous-traitance industrielle	Pavillon France Midest	Maroc – Casablanca	9-13 décembre 2014	kelidrissi@cfcim.org

NOUVELLES TECHNOLOGIES, INNOVATION, SERVICES

Secteur	Évènement	Lieu	Date	Contact
NTIC	Rencontre acheteurs TIC	Maroc – Casablanca	19-21 novembre 2013	bpoudat@cfcim.org
NTIC	Rencontres avec les acheteurs de la distribution	Maroc – Casablanca	22-30 septembre 2014	kelidrissi@cfcim.org

MULTIFILIÈRE

Secteur	Évènement	Lieu	Date	Contact
Multisectoriel	Mission collective CCIFFE Côte d'Ivoire	Maroc – Casablanca	25 – 27 novembre 2013	sbenharbet@cfcim.org
Multisectoriel	Forum d'affaires France-Maroc	Maroc – Casablanca	Mai 2014	cchebani@cfcim.org



Signature de convention entre la CFCIM et SDFD

UNE CONVENTION DE PARTENARIAT vient d'être signée entre la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc et Sud de France Développement, société anonyme d'économie mixte œuvrant pour la Région Languedoc-Roussillon. Sud de France Développement (SDFD) compte parmi ses missions l'accompagnement et le conseil des entreprises régionales dans leur conquête de nouveaux marchés nationaux et internationaux, ainsi qu'un rôle de promotion des savoir-faire régionaux. Dans le cadre de cette convention de partenariat, la CFCIM indique à SDFD les potentiels marchés porteurs et organise des missions de prospection au Maroc pour leur permettre de rencontrer des partenaires marocains.

Pavillon France au Midest-Maroc 2013

DANS LE CADRE DE SA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM), en partenariat avec Ubifrance, prendra part au salon international de la sous-traitance d'approvisionnement et de partenariat, Midest-Maroc, qui se déroulera du 11 au 14 décembre prochain. Pour cette édition, un pavillon France est prévu avec des programmes de rendez-vous B-to-B organisés par la CFCIM pour les entreprises attendues. Ce rendez-vous industriel regroupe six secteurs majeurs : les machines-outils, la tôlerie, la plasturgie, l'électronique, les services et la sous-traitance.

La bourse d'affaires de la CFCIM

DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DÉDIÉS À SES ADHÉRENTS, la CFCIM a lancé en début d'année une nouvelle plateforme web intégrant :

- la revue de presse quotidienne,
- la liste des derniers appels d'offres parus,
- mais aussi les opportunités d'affaires à saisir !

Vous recherchez des partenaires, des sous-traitants, des représentants, des licences, de la coopération technique, commerciale ou financière..., vous

pouvez désormais diffuser vos différentes annonces.

Accessible par le biais de vos identifiants de connexion, cette base représente un véritable moyen de communication et d'échange et représente un outil fonctionnel dans le cadre de vos actions commerciales.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur www.rpcfcim.org/bourse-affaires

► **Contact : Nadia DAHBI**
05 22 43 96 07
ndahbi@cfcim.org

Dopez vos équipes avec

de nouveaux talents



Les Volontaires Internationaux en Entreprise, V.I.E. diplômés bilingues et motivés peuvent renforcer, sur 6 mois à 2 ans, les équipes commerciales, techniques ou de gestion des entreprises françaises à l'étranger dans des conditions très attractives.



CONTACTS :

- Charafa **CHEBANI**,
cchebani@cfcim.org
- Khalid **IDRISSI KAITOUNI**,
kidrissi@cfcim.org
Stand (+212) (0) 522 20 90 90



Développement à l'international

La CFCIM vous accompagne sur les salons professionnels



Bâtiment

BATIMAT -
INTERCLIMA+ELEC -
IDEOBAIN

Du 4 au 8 novembre 2013

Paris Nord Villepinte

www.batimat.com

BATIMAT est le rendez-vous incontournable de la construction qui se tiendra du 4 au 8 novembre 2013 à Paris Nord Villepinte en tenue conjointe avec les 3 salons phares du bâtiment, INTERCLIMA+ELEC et IDEOBAIN.

- 3 000 exposants
- 400 000 visiteurs de 171 pays

Les secteurs BATIMAT 2013 : gros œuvre, menuiserie et fermeture,

aménagement intérieur et extérieur, matériel de chantier, outillage et véhicules, informatique et nouvelles technologies...

Les temps forts du Maghreb BATIMAT 2013 :

Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie figurent dans les Top 10 des visiteurs. Comme pour l'année 2009, une demi-journée sera consacrée au Maroc pour animer des conférences.

INTERCLIMA+ELEC sont 2 salons internationaux de tous les acteurs impliqués sur le marché du second œuvre technique et du bâtiment. Les secteurs INTERCLIMA+ELEC

2013 : chauffage, production d'eau chaude, ventilation, climatisation, installation électrique, domotique, énergies renouvelables...

IDEOBAIN est l'évènement de référence où l'ensemble des acteurs de la salle de bain se regroupent.

Les secteurs IDEOBAIN 2013 : meubles, accessoires et décoration de la salle de bain, appareils sanitaires, saunas, spas, matériaux, robinetterie et techniques sanitaire

Contact : Nadwa El Baïne Karim
Tél. : 05 22 43 96 23 ou 24
Email : nelbaine@cfcim.org

Recherche Conjoncture

Ciblez les décideurs

En 2013

Conjoncture

LE MENSUEL DES DÉCIDEURS

CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC

Conjoncture N° 952 - 15 octobre - 15 novembre 2013



Les 3 accréditations internationales



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

B.A.D.G.E.

BILAN D'APTITUDE DÉLIVRÉ PAR LES GRANDES ECOLES

**Valider, développer,
consolider ses acquis
professionnels**

05 22 35 02 12
www.campuscfcim.com



Document non contractuel

Former les pilotes du changement



www.esc-toulouse.fr

**Toulouse
Business School**

Les 3 accréditations internationales





« L'économie mondiale devient de plus en plus multipolaire. »

Fathallah Oualalou, Maire de la ville de Rabat et Vice-Président de CGLU-Afrique.

Conjoncture reçoit ce mois-ci Fathallah Oualalou, Maire de la ville de Rabat et Vice-Président de CGLU-Afrique.

Conjoncture : Cette année, Rabat a accueilli le Sommet Mondial des Dirigeants Locaux et Régionaux. Quels sont les enjeux de cet événement ?

Fathallah Oualalou :

Comme vous le savez sûrement, c'est le quatrième Congrès de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). C'est un moment important. CGLU est une organisation qui regroupe 5 000 villes qui représentent trois milliards d'habitants. Ce sont 150 pays qui sont représentés ici. Mais c'est un grand moment pour le Maroc, pour Rabat bien sûr et pour l'Afrique, car c'est avant tout un congrès organisé pour la première fois sur le continent et dans le monde arabe. Nous l'avons organisé au nom de l'Afrique. C'est essentiellement pour démontrer la profondeur de notre pays et son attachement au continent. Il faut également dire que ce congrès se réunit à un moment crucial avec la crise économique et les grands agendas pour le XXI^{ème} siècle. Vous savez que le XXI^{ème} siècle sonnera la fin de l'urbanisation du monde, avec des agendas liés aux perspectives d'urbanisation, de l'habitat, des transitions énergétiques, écologiques et alimentaires. Tous ces problèmes sont vécus par les villes. En même temps, les villes sont devenues aujourd'hui le centre de la compétition et de l'attractivité économique. Tous ces sujets ont été abordés.

Nous avons eu plus de 195 intervenants lors de cette manifestation. Il y a eu plusieurs panels et une réunion de partage d'expériences. Nous avons aussi cherché à définir une unification pour les villes, car aujourd'hui, tout se passe dans les zones urbaines.

Le discours royal a mis l'accent sur le rôle des collectivités territoriales et loué les efforts de CGLU. Qu'en avez-vous pensé ?

C'est avec beaucoup de fierté que nous avons écouté le discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Nous sommes fiers de son patronage. Lorsque nous avons présenté notre candidature, seize villes étaient en compétition. Ensuite, il y a eu un premier choix en faveur de trois villes : Florence, New York et Rabat. Et avec beaucoup de délicatesse, nos amis de Florence et de New York se sont désistés à Mexico en faveur de Rabat. C'était donc à l'unanimité que Rabat a été désignée hôte de cet événement. C'est un grand moment pour Rabat d'autant plus que la capitale du Royaume a été inscrite l'année dernière comme « patrimoine mondial de l'humanité » par l'UNESCO. Un patrimoine dont on est fier car il est partagé avec d'autres civilisations (romaines, andalouses, européennes, etc.).

Grâce à ce rendez-vous, Rabat deviendra un repère dans l'Histoire du mouvement municipal et de la démocratie locale dans

le monde. D'autant plus que nous allons continuer la réflexion qui a commencé durant les dernières réunions sur le rôle des cités et des pouvoirs locaux pour répondre aux défis que rencontre l'humanité. Est-il encore besoin de rappeler que l'humanité vit aujourd'hui surtout dans les villes ? A la fin de ce siècle, le monde sera totalement urbanisé.

Un exemple de diversité pour les autres pays du continent...

Le Maroc, par sa position au carrefour de la Méditerranée, de l'Atlantique et du continent africain, est par la force des choses ouvert à la diversité. D'ailleurs, le Royaume est fondé sur une diversité culturelle qui est à la fois musulmane, arabe, amazigh, etc. Sans oublier les autres influences citées plus haut et l'Afrique.

Aujourd'hui l'Afrique interpelle le monde pour deux raisons. La première raison c'est son taux de croissance considérable. Toutes les grandes puissances s'intéressent aujourd'hui à l'Afrique à cause de ses matières premières et de son pétrole. La deuxième raison, ce sont ses problèmes. C'est pour cela que nous nous sommes tous sentis concernés par ce qui s'est passé au Mali. Et nous les Marocains, nous nous sommes sentis maliens.

La thématique générale du sommet est : « Imaginer la société, construire la démocratie », comment imaginez-vous la ville de Rabat ?

Rabat est une ville qui avance. C'est une ville qui a ses problèmes comme toutes les villes. C'est la capitale du Royaume. Nous ne sommes pas une ville industrielle, mais c'est aussi la capitale de la culture moderne et du savoir avec les universités, c'est la capitale de l'environnement. Nous partageons avec



« Le Maroc, par sa position au carrefour de la Méditerranée, de l'Atlantique et du continent africain, est par la force des choses ouvert à la diversité. »

Casablanca un certain nombre d'activités, notamment les services et le secteur financier. Nous sommes au centre d'une agglomération de trois villes et au centre d'une région. Pour cela, notre avenir c'est de promouvoir toutes ces fonctions.

Dans le contexte actuel, est-il possible de construire une démocratie à l'échelle locale ?

On ne peut pas prétendre construire la démocratie seulement au niveau d'une ville. Il est important de promouvoir la démocratie globalement dans notre pays. Rabat peut en effet, être un champ d'expérimentation avancée par rapport à d'autres régions.

Que pensez-vous de la situation économique actuelle (mondiale et nationale) ?

Le problème de l'économie mondiale c'est qu'il y a d'énormes contradictions. D'une part, les pays développés cherchent à sortir de cette crise qui les a frappés de plein fouet et qui nous a également touchés. D'autre part, il y a la cherté des matières premières et surtout du pétrole. Ce qui gêne beaucoup les pays non pétroliers. Il y a aussi la montée du phénomène des pays dits émergents. L'économie mondiale devient donc de plus en plus multipolaire.

► Propos recueillis par Ferdinand Demba

Le Maroc a accueilli les dirigeants du monde à Rabat du 1^{er} au 4 octobre 2013

Du 1^{er} au 4 octobre dernier, Rabat a accueilli les dirigeants du monde dans le cadre de la quatrième édition du Sommet Mondial des Dirigeants Locaux et Régionaux. Cet événement, organisé sur le thème « Imaginer la société, construire la démocratie », a drainé un parterre de personnalités mondiales de qualité, parmi lesquelles Dr Kadir Topbas, Maire d'Istanbul (Turquie) et Président de l'Union des Municipalités de Turquie et actuel Président de CGLU, Fathallah Oualalou, Maire de Rabat et hôte de l'événement, Joan Clos, Sous Secrétaire Général des Nations Unies, Roger Myerson, Prix Nobel d'économie et Professeur à l'Université de Chicago... pour ne citer qu'eux. Plus de 3000 délégués du monde ont répondu à l'appel du réseau mondial des gouvernements locaux et régionaux, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

C'était l'occasion de présenter et de débattre des solutions locales concrètes aux problèmes mondiaux, du devenir des objectifs du millénaire pour le développement (OMD post-2015) et de la mise en place d'un nouvel agenda urbain mondial, entre autres nombreuses thématiques. Les organisateurs ont gagné leur pari. Il s'est également agi de débattre des questions liées à l'amélioration de la qualité de vie, la gestion de la diversité, à la nouvelle gouvernance et aux changements, ainsi qu'à la solidarité entre les territoires.

UNE VERITABLE OEUVRE D'ART.

DACHSER Contract Logistics



Conseil, transport, entreposage, opérations de douane et bien d'autres choses encore par un seul prestataire : DACHSER Contract Logistics est la solution complète et intégrée qui donne à votre entreprise, dans tous ses processus, un avantage en termes de rapidité, de productivité et de pérennité.

Tél. : 05 22 67 58 50

Email : com.maroc@dachser.ma

Internet : www.dachser.ma

Valence, L'Hemisféric

ZOOM

- p.28** Une filière à développer

- p.31** Interview de Hind Baddag, Directrice Traitement des Déchets Holcim Maroc

- p.32** Impact environnemental et économique des déchets Pourquoi devons-nous réagir ?

- p.34** Interview de Mostafa Mellouk, Directeur Général d'Univers Electrique

- p.36** Interview de Mehdi Achour, Directeur Général de l'Association du Docteur Fatiha

- p.37** Témoignage de Frédéric Vigier, Directeur Général Adjoint de Sita El Beida.

- p.38** La gestion et la valorisation des déchets évoluent

- p.39** Interview de Gérard Prenant, Directeur Général de Pizzorno Maroc



Les dysfonctionnements de la collecte des déchets sont dus à différents facteurs, bien que les responsabilités ne soient pas toujours bien définies.

Montage photos, © 123rf

Traitement des déchets : quel avenir ?

Rançon du progrès, le traitement des déchets est un enjeu environnemental majeur à l'échelle mondiale. Pris dans une course à la croissance, le Maroc a longtemps négligé cette problématique. Or, sur 18 000 tonnes d'ordures produites chaque jour, seulement les 2/3 sont collectées et traitées dans des décharges contrôlées. Le retard du Maroc en matière de gestion des déchets peut finalement se révéler être une chance.

Dossier coordonné par Ferdinand Demba

Une filière à développer

Au Maroc, la filière de la gestion des déchets est en pleine structuration. D'importantes avancées ont été accomplies depuis 2008, date du lancement effectif du Plan National de Gestion des Déchets Ménagers (PNGDM). Le nombre des décharges sauvages a été réduit au profit des décharges contrôlées, marquant ainsi l'implantation de nouveaux opérateurs. Ces efforts seront-ils suffisants au regard des enjeux de développement durable ?

La mise à niveau de la filière de déchets prévue dans le cadre du PNGDM devrait générer un coût de 40 milliards de dirhams .

Création des brigades de l'environnement

Le 28 septembre dernier, la Direction Générale de la Sécurité Nationale (DGSN) a annoncé la création d'un service central et de brigades régionales de l'environnement. Cette entité a pour mission d'assurer une veille sur les infractions environnementales, de mener les investigations nécessaires et de présenter les contrevenants devant les autorités compétentes. Ces brigades seront créées, dans un premier temps, à Rabat, Casablanca et Mohammedia avant d'être déployées sur l'ensemble du territoire.

Le lancement du PNGDM résulte d'une prise de conscience générale, face à la nécessité de professionnaliser la filière des déchets, d'assurer un mode de gouvernance plus efficace et transparent, dans le cadre d'une vision de long terme. C'est ainsi que la loi 28-00 du 7 décembre 2006 prévoit de décentraliser la gestion des déchets ménagers en la confiant aux collectivités, tout en assurant en parallèle, un pilotage au niveau provincial, régional et national. Cela a donné naissance à plusieurs plans directeurs de gestion de déchets (*voir tableau ci-après*). Tenant compte des orientations du plan directeur préfectoral ou provincial, le plan communal ou intercommunal définit notamment les zones, les circuits et la fréquence de collecte. Il fixe aussi les modalités de transport, d'élimination et de valorisation des déchets. Afin de doter les communes des compétences requises, 1 250 cadres et techniciens des collectivités locales suivront une formation sur la gestion des déchets, avec l'appui des partenaires du PNGDM.

Au total, la mise à niveau de la filière de déchets prévue dans le cadre du PNGDM devrait générer un coût de 40 milliards de dirhams, financés en partie grâce au soutien de programmes de développement internationaux, tels que ceux de la Banque Mondiale, du PNUD, de l'AFG, de la GIZ, de la JICA et de la coopération américaine.

Une collecte difficile à mettre en œuvre

La collecte des déchets, notamment en milieu urbain, est une source fréquente de mécontentement chez les habitants. Tournées de ramassage irrégulières, points noirs où s'amoncellent les déchets, conteneurs inexistantes ou éventrés, odeurs nauséabondes... les nuisances sont nombreuses et peuvent créer des problèmes sanitaires (prolifération des rats, des germes...). Les dysfonctionnements de la collecte sont dus à différents facteurs, bien que les responsabilités ne soient pas toujours bien définies. Les collectivités mettent en cause certains opérateurs délégataires et leur reprochent de ne pas remplir leurs engagements contractuels. Les opérateurs invoquent, pour leur part, des cahiers des charges mal définis, l'ajout de prestations supplémentaires, non prévues dans le contrat, ainsi que des difficultés de trésorerie suite aux fréquents retards de paiement. Pourtant, bien qu'ayant montré des limites, le modèle de gestion déléguée a apporté des solutions au problème de la gestion des déchets, avec une amélioration visible des services depuis 15 ans.

Pour rappel, l'ouverture du marché des déchets et la mise en place de la gestion déléguée ont eu lieu en 1997. Depuis, plusieurs opérateurs privés se sont implantés dans le Royaume et collectent les déchets d'environ 75 % de la population urbaine. Ces entreprises privées se partagent un marché annuel

Les plans directeurs de gestion des déchets

Niveau institutionnel	Plan directeur par catégorie de déchets
État	Plan directeur national de gestion des déchets dangereux
Région	Plan directeur régional de gestion des déchets industriels, médicaux et pharmaceutiques non dangereux et des déchets ultimes, agricoles et inertes
Provinces/préfectures	Plan directeur provincial ou préfectoral de gestion des déchets ménagers et assimilés
Communes	Plan communal ou intercommunal de gestion des déchets ménagers et assimilés

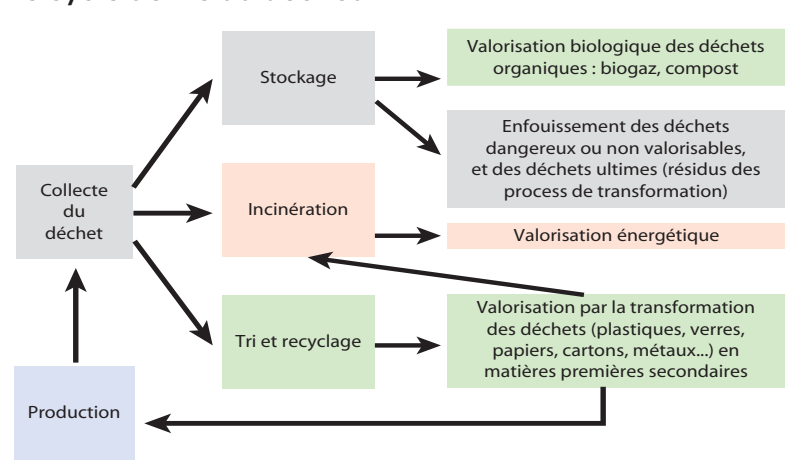
Source : Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement.

de 1,38 milliard de dirhams, dont 88 % pour la seule collecte. Les filières des groupes internationaux représentent près de 80 % du marché. Parmi eux, citons Pizzorno Maroc, Suez Environnement (Sita Maroc), Urbaser (Techmed Maroc), Veolia Environnement (Veolia Propreté Maroc). Les opérateurs privés marocains sont également présents sur le marché : ECOMED, SOS NDD, GMF...

Vers une élimination progressive des décharges sauvages

En 2008, on dénombrait plus de 300 décharges non contrôlées. C'est pourquoi le PNGDM prévoit de réhabiliter 132 décharges sauvages à travers le Royaume entre 2012 et 2015. En ce qui concerne les déchets dangereux, un Centre National d'Élimination des Déchets Spéciaux sera construit pour éviter leur stockage en décharge. Par ailleurs, l'État a annoncé le lancement d'un important programme de mise à niveau du secteur en 2012, pour un investissement de 37 milliards de dirhams. Aujourd'hui, 12 décharges contrôlées traitent chaque année 1 533 250 tonnes, soit 31 % de la totalité des déchets ménagers produits au Maroc.

Le cycle de vie du déchet



Source : Montage NK

En matière de traitement des déchets non recyclés, la méthode la plus utilisée dans le Royaume est l'enfouissement. L'incinération est moins courante, car il s'agit d'une technologie encore onéreuse, qui nécessite un système de traitement des gaz. Elle est mise en œuvre le plus souvent dans les cimenteries. Les déchets courants au Maroc sont très humides et riches en matières organiques, >>>>

SITA MAROC

SITA vous apporte toute une gamme de services au plus près de vos attentes :

- **Déchets industriels** : collecte, transport, valorisation et traitement
- **Nettoyage industriel** :
 - Zone d'activité : balayage mécanisé, lavage de surface, lavage haute pression
 - Travaux spécifiques (hauteur, milieux confinés...)
 - Assainissement
- **Vente de conteneurs** adaptés à vos besoins : commerçants, entreprises, syndicats et particuliers
- **Gravats** : collecte et valorisation
- **Sensibilisation métier** : rappel réglementaire, gestuelle du travail, gestion des déchets en industrie, réduction des déchets à la source...
- **Consulting**, assistance maîtrise d'ouvrage, formation métier, caractérisation des déchets, accompagnement mise en place ISO 14001 et autres normes...

Eco 080 100 40 40

20, Boulevard Rachidi
Casablanca - Maroc
Tél. +212 522 43 69 91
Fax. +212 522 42 69 98
www.sita.ma



Votre Environnement, Notre Métier

» ce qui fait que leur pouvoir calorifique est plus faible qu'en Europe. Il est donc moins intéressant des les incinérer.

Les décharges contrôlées sont conçues de manière à ne pas contaminer l'environnement : les déchets sont stockés dans des casiers étanches où est récupéré le lixiviat. Ce liquide est ensuite traité, pour le débarrasser des substances toxiques avant de le rejeter, ou valorisé dans un méthanisateur afin de produire du biogaz. Au Maroc, deux décharges, à Fès et à Oujda, récupèrent le biogaz produit et le valorisent en énergie.

Le recyclage, un marché peu exploité

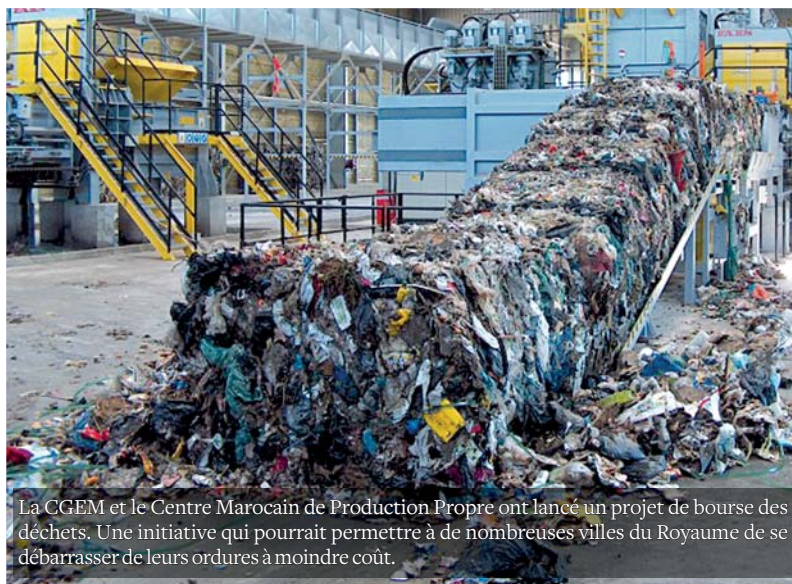
En proie à l'informel, le marché du recyclage est encore trop peu valorisé au Maroc. Il faut savoir que les déchets ménagers peuvent être recyclés à 40 %, le reste étant constitué de matière organique. Chaque année, 500 000 tonnes de déchets sont recyclées, soit environ 10 % des déchets produits. Le développement de la filière de recyclage est aussi l'une des priorités du PNGDM, qui prévoit de porter à 20 % le taux de déchets recyclés en 2015.

Peu d'entreprises formelles et structurées opèrent dans le secteur du recyclage. On estime entre 7 000 et 15 000 le nombre de récupérateurs vivant de cette activité, collectant les matériaux dans les rues ou dans les décharges. Selon une étude conjointe du PNUD et de la Banque mondiale (Etude PSIE II, 2011), le revenu moyen de ces récupérateurs varierait entre 70 et 100 dirhams par jour. Au total, le marché du recyclage s'élèverait à 168 millions de dirhams pour les récupérateurs et à 363 millions pour les grossistes. Le secteur compte également quelques entreprises : SMRR (Société Marocaine de Récupération et de Recyclage), Univers Electrique, Elec'Recyclage...

Pour pérenniser la filière, la méthode la plus efficace serait de mettre en place un tri à la source, comme en Europe, car il évite la contamination des déchets recyclables par les matières organiques. Etant donné les problèmes engendrés par la simple collecte, cette solution semble encore très lointaine pour le Maroc.

Déchets industriels : des opportunités à saisir

Conscient du potentiel économique offert par le recyclage des déchets industriels, la CGEM et le Centre Marocain de Production Propre ont lancé un projet de bourse des déchets. Il s'agit de la première plateforme d'échange en ligne de déchets-ressources réutilisables au Maroc. Le site met en relation les indus-



La CGEM et le Centre Marocain de Production Propre ont lancé un projet de bourse des déchets. Une initiative qui pourrait permettre à de nombreuses villes du Royaume de se débarrasser de leurs ordures à moindre coût.

© DR

Pour pérenniser la filière, la méthode la plus efficace serait de mettre en place un tri à la source, comme en Europe.

triels producteurs avec les industriels repreneurs et leur donne notamment la possibilité de publier leurs annonces. D'autres services sont également proposés : mise à disposition d'un pôle d'expert en valorisation des déchets industriels, formation, veille...

En ce qui concerne les déchets ultimes non valorisables (dont la seule valeur est calorifique), le traitement possible est l'incinération. Les coûts d'élimination varient selon la composition du déchet et son niveau de danger : soit en général de 1 000 à 40 000 dirhams par tonne. Les cimentiers, tels que Lafarge ou Holcim (voir encadré ci-après), ont été parmi les premières industries à valoriser les déchets industriels. *

► Nadia Kabbaj, journaliste

Activité de recyclage

Matières recyclées	Quantité recyclée (Tonnes/an)	Pourcentage recyclé (%)
Plastique	42 000	8,4
Papier / Carton	101 500	20,3
Verre	70 500	14,1
Ferraille	231 500	26,3
Caoutchouc	23 500	4,7
Aluminium	13 000	2,6
Cuivre	12 500	2,5
Bois	5 000	1,0
Chiffons	500	0,1
Total	500 000	100 %

Source : PNGDM

« Traiter les déchets génère une grande économie au Maroc. »

Interview de Hind Baddag, Directrice Traitement des Déchets Holcim Maroc



Conjoncture : Quel regard portez-vous sur le marché des déchets au Maroc, et notamment celui des déchets industriels ?

Hind Baddag : De par sa croissance industrielle, le Maroc présente de bonnes perspectives d'évolution pour le marché des déchets, d'autant plus que le cadre juridique est existant, déjà posé. Cependant, l'application des lois environnementales ne constitue pas encore une priorité pour le pays. Cela laisse le champ libre à des pratiques incompatibles avec le respect de l'environnement et dominées par l'informel (incinérateurs sans traitement de fumées, enfouissement dans des tranchées, etc.). Une minorité des déchets industriels est traitée d'une manière réellement légale et écologique, soit dans les fours de cimenterie ou en stations d'épuration.

Quel est le bilan du projet Ecoval depuis son démarrage en 2007 ? Quelles sont vos principales réalisations ?

Depuis son démarrage en 2007, Ecoval a reçu un accueil plutôt positif auprès des industriels soucieux de traiter leurs déchets dans le respect des normes environnementales. L'essentiel de notre mission consiste à traiter les déchets pour les transformer en combustibles alternatifs, qui vont alimenter les fours des cimenteries Holcim, selon un cahier des charges précis. Le co-processing en fours de cimenteries a des avantages assez intéressants, puisqu'il permet de traiter la plupart des déchets, y compris les déchets dangereux, sans générer de résidus ultimes. Nous avons pris le pari, depuis peu, de nous engager plus en amont dans la chaîne de valeur, par une gestion globale des parcs déchets de nos clients : tri des déchets dans les bennes, enlèvement, traitement au niveau de la plate-forme Ecoval, orientation des déchets valorisables vers les filières de recyclage ou d'export... En ce sens, nous avons plusieurs réalisations à notre actif (Groupe Sanofi-Aventis, Snecma, OCP, etc.).

Quels obstacles rencontrez-vous ? Quelles peuvent être les solutions ?

Traiter les déchets génère une grande économie à la société

marocaine, mais comme dans tout changement, on rencontre des freins dans les mentalités. Au-delà de la législation, qui se renforce de plus en plus, c'est l'application sur le terrain qui pose le véritable problème. Il est nécessaire d'accélérer l'application du principe du pollueur/payeur, de mettre en place de la formation, de l'incitation, du conseil, pour que la problématique environnementale soit prise en charge de manière prioritaire. J'espère qu'avec la création des brigades régionales de l'environnement, initiées par la DGSN récemment, les choses changeront dans le bon sens.

Comment s'organise votre Système de Management Qualité, Sécurité & Environnement ?

Nous avons décroché la double certification selon les standards ISO 9001 et 14001, par l'organisme allemand TÜV Rheinland, en décembre 2009. Nous l'avons reconduite avec succès, l'année passée. Notre Système de Management Intégré s'organise autour de procédures d'acceptation et de traitement/valorisation des déchets, assurant le strict respect de la réglementation en vigueur. Il garantit ainsi la traçabilité complète des différents maillons de la filière, depuis la prise en charge du déchet, auprès de l'industriel générateur, jusqu'à son élimination définitive.

Quelles sont les perspectives du projet Ecoval ?

Ecoval continuera à renforcer son outil de production avec des équipements complémentaires de prétraitement, afin de drainer des typologies de déchets plus complexes et nécessitant des traitements élaborés. Ecoval souhaite capitaliser sur cela pour étendre ses compétences aux déchets industriels banals et accroître les volumes traités. Nous souhaitons enfin continuer à aider les industriels marocains à améliorer leur empreinte écologique. L'objectif est de passer d'une simple élimination par enfouissement en décharge à une valorisation par co-processing en fours de cimenterie, alternative pertinente et efficace d'un point de vue éco-bilan. *

Propos recueillis par Nadia Kabbaj, journaliste

SOLUTIONS RH
Le Business Forum des Solutions
en Ressources Humaines

Optimiser
le **POTENTIEL HUMAIN**
www.solutions-rh-maroc.com
0522 43 96 34



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

20 et 21 novembre 2013
Espace Paradise - Casablanca

Impact environnemental et économique des déchets Pourquoi devons-nous réagir ?

Clairement visible, l'impact des déchets est pourtant difficilement mesurable. Santé publique, biodiversité, dégradation des sites naturels..., le tribut à payer est particulièrement lourd. Il se traduit aussi par un coût économique important à l'échelle du pays.



Outre la pollution de l'eau, les populations sont exposées à la pollution atmosphérique produite par l'incinération des déchets.

© 123rf

Le 7^e continent

En 1997, le navigateur Charles Moore découvre une vaste plaque flottante de déchets plastiques au milieu du Pacifique. Même s'il ne s'agit pas d'un continent à proprement parler, les scientifiques ont pu observer une forte concentration de déchets solides de toute taille au niveau du Gyre du Pacifique Nord, zone située au milieu de l'océan où convergent les courants marins. La superficie de ce « continent » serait de 7 fois supérieure à celle de la France.

Selon l'OMS, 19 % de tous les cancers (à l'origine de 1,3 million de décès chaque année) peuvent être attribués à l'environnement, et donc, dans une mesure non négligeable, à la filière des déchets. Les hommes étaient exposés de multiples façons, à divers polluants et certaines maladies ayant une durée de latence longue, il est difficile d'évaluer précisément l'impact des déchets sur la santé publique. Les effets se font sentir sur de vastes zones géographiques et ne concernent pas uniquement les populations qui vivent à proximité des décharges ou les professionnels de la gestion des déchets.

L'urgence de préserver les ressources en eau

Lors du lancement du Programme National de Gestion des Déchets Ménagers (PNGDM), l'une des priorités des autorités marocaines a été de protéger les nappes phréatiques des rejets industriels et des infiltrations de lixiviat issues des décharges non contrôlées. Ce liquide résiduel,

produit par la dégradation des déchets stockés, est chargé de polluants organiques et chimiques, dont certains ne peuvent être éliminés totalement lors du traitement de l'eau potable (phtalates, perturbateurs endocriniens...).

La contamination des nappes phréatiques est particulièrement critique en milieu rural, où la collecte et le traitement des ordures sont peu courants. On retrouve ainsi des germes pathogènes et des substances toxiques dans l'eau des puits consommée par les personnes n'ayant pas d'accès à l'eau potable. Les exploitations agricoles génèrent par ailleurs des déchets organiques (lisier et autres résidus) qui contribuent à l'eutrophisation des eaux de surface et des nappes phréatiques. Il s'agit d'un phénomène d'apport excessif de substances nutritives (azote, nitrate, phosphore...) qui modifie l'équilibre d'un milieu aquatique en provoquant la prolifération de certaines algues et micro-organismes, au détriment des autres espèces présentes.

Une pollution diffuse

Outre la pollution de l'eau, les populations sont exposées à la pollution atmosphérique produite par l'incinération des déchets. Des substances cancérigènes, telles que les dioxines, sont libérées dans l'air et contaminent ensuite toute la chaîne alimentaire. Le CO₂ produit contribue, quant à lui, à l'effet de serre et au dérèglement climatique. Si les effets à long terme des déchets ménagers sur l'environnement et la santé sont difficiles à établir, ceux des déchets dangereux sont, en revanche, mieux connus. Au Maroc, ils représentent un volume annuel de 256 000 tonnes, dont une part importante est rejetée sans contrôle dans l'environnement. 37 % de ces déchets sont produits dans le Grand Casablanca. Les secteurs de la chimie-parachimie et du textile-cuir représentent respectivement 40 et 33 % des déchets industriels.

Dans le cadre du Programme National de Gestion des Déchets Spéciaux, un décret (2-07-253 du 18 juillet 2008) établit une liste de ces déchets, classés selon leur nature et leur provenance (industrie, BTP, centres médicaux...). La collecte, le transport, le stockage et l'élimination de ces matières doivent répondre à des règles strictes de sécurité. La collecte et le traitement des déchets médicaux (6 600 tonnes par an) sont également réglementés par décret afin d'éviter la dissémination des germes pathogènes et autres substances toxiques liées à l'activité hospitalière (isotopes radioactifs, produits pharmaceutiques...).

La biodiversité menacée

Le Royaume abrite une grande variété d'écosystèmes et présente ainsi une grande biodiversité. On y recense près de 24 600 espèces animales et 8 000 espèces végétales. Les abords des côtes marocaines comptent pour leur part, 500 espèces marines (poissons, mollusques, crustacés, tortues...). Or, cette richesse tend à diminuer en raison de l'urbanisation croissante, qui réduit l'habitat naturel de ces espèces, et de la pollution qui en découle. Ainsi, une dizaine d'espèces d'oiseaux a disparu au Maroc depuis le début du 20^e siècle. Plus de 590 espèces animales sont, par ailleurs, considérées comme menacées. Le rejet incontrôlé des déchets a des conséquences directes sur les animaux. Les résidus plastiques de petite taille, fragmentés par le soleil, la pluie et le vent, sont ingérés par les oiseaux, les mammifères, les tortues marines..., qui finissent par s'étouffer ou mourir par occlusion des voies digestives.

Des secteurs économiques directement touchés

De nombreux secteurs économiques dépendent des richesses naturelles et sont ainsi plus ou moins touchés par la dégradation de l'environnement. La pêche est l'un des secteurs les plus affectés par la pollution. La biodiversité marine, et par conséquent les réserves halieutiques, font les frais des rejets industriels non traités, contenant des métaux lourds, tels que le cadmium, le plomb et le mercure. Les fonds marins, où vivent de nombreuses espèces, sont recouverts de détritus, et ce, jusqu'à plusieurs kilomètres des côtes. L'agriculture est également concernée par le problème des déchets : la contamination des sols amoindrit la fertilité des terres. Autre secteur touché : le tourisme. Les sites naturels ont connu, ces dernières années, une grande dégradation en raison d'une importante hausse de la fréquentation. Provoquant des effets visibles sur l'environnement, la pollution liée aux déchets engendre des

La pêche est l'un des secteurs les plus affectés par la pollution.

La vitesse de dégradation des déchets dans la nature

Mouchoir en papier	3 mois
Pelure de fruit	de 3 à 6 mois
Papier journal	de 6 à 12 mois
Mégot de cigarette	de 1 à 2 ans
Huile de vidange	5 à 10 ans
Canette en aluminium	de 10 à 100 ans
Boîte de conserve	50 ans
Emballage en polystyrène	80 ans
Pneu en caoutchouc	100 ans
Pile au mercure	200 ans
Sac en plastique	500 ans

Source : Consoglobe.com

coûts difficiles à estimer. D'après une étude de la Banque mondiale réalisée en 2003, les coûts économiques de la dégradation de l'environnement au Maroc, liés à la faible performance du système de gestion des déchets solides, s'élèveraient à 0,5 % du PIB, un des taux les plus élevés de la région MENA. La mauvaise gestion des déchets a également des effets sur la compétitivité du pays. L'industrie doit importer des matières premières de plus en plus coûteuses, alors que de nombreux gisements restent inexploités dans les décharges. Les entreprises supportent, en outre, un coût de plus en plus important pour la gestion de leurs déchets (transport, stockage, traitement...), ce qui diminue d'autant leur rentabilité. *

► Nadia Kabbaj, journaliste

LES PCB, SUBSTANCES À HAUT RISQUE SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

Les PCB ou polychlorobiphényles (pyralène, arochlor, askarel...) ont été utilisés massivement dans l'industrie entre les années 30 et les années 80, notamment pour leurs propriétés isolantes et ignifuges. Il s'agit de composés très persistants, qui contaminent facilement les autres déchets, par simple contact. Outre les intoxications (réactions cutanées, atteintes respiratoires chroniques...), les PCB sont potentiellement cancérigènes pour l'homme. Ils se retrouvent dans toute la chaîne alimentaire. Au Maroc, les PCB font l'objet d'un programme de gestion sécurisée et d'élimination écologique rationnelle, mené en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). Le projet bénéficie également du soutien financier du Fonds pour l'Environnement Mondial.

« La formation est une contrainte majeure dans notre domaine »

Interview de Mostafa MELLOUK,
Directeur Général d'Univers Electrique



Conjoncture : Quel est le domaine d'activité d'Univers Electrique ?

Mostafa MELLOUK : Depuis la création d'Univers Electrique en 1999, nous sommes spécialisés dans le traitement des déchets dangereux. Nous nous occupons du ramassage des transformateurs à pyralène suite à la demande de certains industriels et offices d'Etat et nous leur proposons une huile diélectrique conforme aux normes respectueuse de l'environnement. Aujourd'hui, le Maroc est signataire de la convention de Stockholm et de Bâle et s'est doté des moyens nécessaires pour s'aligner à l'Europe en termes de loi régissant l'utilisation des transformateurs à pyralène et le devenir de certains déchets dangereux. Nous traitons également d'autres types de déchets.

Quel danger représente le pyralène pour l'environnement et la santé des populations ?

Le pyralène est un excellent diélectrique mais à une température de 1200 degré, il se décompose en furane et dioxine. C'est un super poison qui détruit tout l'environnement. Pour les populations, c'est un produit cancérigène qui se stocke dans les graisses animales et humaines.

Comment traite-t-on le pyralène et où l'évacue-t-on ?

Aujourd'hui au Maroc, nous nous contentons uniquement de vidanger les transformateurs en les stockant dans des futs normalisés « UN » pour éviter des renversements du produit. Puis nous exportons vers la France aussi bien le fut que le transformateur lui-même à des entreprises partenaires et spécialisées dans l'élimination du pyralène.

Nous vidons, transformons et stockons sur des bâches en plastique avec des cales en bois dans une zone bien balisée, selon la convention de Bâle. Il est interdit d'utiliser l'eau en présence du pyralène, car l'eau peut déverser le pyralène en dehors de la zone de travail. Ce qui serait un véritable danger. C'est pour cela que nous travaillons à sec dans nos installations.

Comment faites-vous pour bénéficier de ces marchés ?

Nous répondons à des appels d'offres. Mais en général nous travaillons avec les régies telles que l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE), Lydec, Redal, etc. Ce qui nous confère une certaine notoriété et notre expérience et expertise dans le domaine font que nous sommes contactés par des prospects qui sont en relation avec certains de nos clients habituels.

Il faut dire qu'il y a un barème de notation pour les entreprises qui inclut l'expérience et les références. Ensuite il faut avoir un agrément pour l'export auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, qui valide si nous sommes habilités ou pas à exercer ce genre d'activité et si nous avons les moyens techniques et humains pour manipuler ce genre de produit.

Quels sont les contraintes de votre activité ?

La formation est une contrainte majeure dans notre domaine car il n'y a pas beaucoup de gens qualifiés pour manipuler ce genre de produit. Le cadre juridique est assez clair, concernant la détention des transformateurs à pyralène. Cependant, il revient au détenteur de prendre l'initiative de le remplacer. Cela peut être coûteux mais pour la sécurité des employés et de la population il devient urgent et primordial d'y remédier, car en cas d'accident, le drame sera inévitable.

Propos recueillis par Ferdinand Demba



ECOTAQA



Une offre innovante
pour améliorer votre
efficacité énergétique



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

«La prévention et la sensibilisation pour changer les mentalités.»

Mehdi Achour, Directeur Général de l'Association du Docteur Fatiha, revient sur les initiatives de l'association dans L'Oriental.



Conjoncture : Comment est né le projet de recyclage des sacs plastiques en objets d'artisanat ?

Mehdi Achour : Le projet a vu le jour grâce à Faiza Hajji, une jeune Marocaine qui souhaitait améliorer la situation environnementale et sociale dans sa région d'origine. Elle a créé une association française, d'après le nom de sa mère : l'Association du Docteur Fatiha (ADF). Le projet a été développé dans l'Oriental. L'idée est simple : ADF propose à des femmes en situation précaire de fabriquer des accessoires de mode à partir de sacs plastiques usagés. De cette façon, elles ont un emploi et gagnent des revenus réguliers. La sensibilisation constitue l'autre volet du projet. La population de la région de Berkane collecte les sacs plastiques usagés et les emportent dans nos boîtes de collecte. Cette action permet de lier le développement économique local à la protection de l'environnement.

Que pensez-vous du problème des déchets au Maroc ?

Les Marocains consomment environ 9 kg de sacs plastiques par an et par habitant. Par manque de conscience écologique et de revalorisation, les sacs plastiques usagés sont jetés dans la nature, ou encore incinérés, provoquant la libération de fumées toxiques. Il peut être très facile de faire changer les choses, notamment en apportant des alternatives comme les sacs réutilisables et en sensibilisant les populations au problème. L'ADF mène de nombreuses actions de sensibilisation telles que les campagnes de nettoyage ou les ateliers éducatifs dans les écoles.

Selon vous, quelles sont les perspectives de la filière recyclage au Maroc ?

Le recyclage est une solution d'avenir vers laquelle se tournent de plus en plus d'entreprises. Celles-ci peuvent fabriquer des objets à moindre coût et sans exercer de pression supplémentaire sur les ressources naturelles. Les déchets, qui seront ensuite revalorisés, sont une ressource gratuite, disponible, et donc facilement « collectable » par les populations défavorisées. L'économie que l'on nomme informelle peut être génératrice de revenus. Des actions ciblées, bien organisées et pensées pour s'inscrire dans la durée, peuvent avoir un réel impact sur ces populations. L'action de ADF s'inscrit dans cette démarche et notre travail est observé avec intérêt par certaines coopératives, associations et administrations.

Depuis le début du projet, quel bilan dressez-vous ?

ADF travaille avec des femmes en situation précaire vivant en zone rurale autour de Berkane. A ce jour, nous travaillons avec quatre

coopératives de femmes situées à Chouihya et à Aïn Reggada. Plus de 100 femmes ont été formées à notre technique de tissage et 62 d'entre elles reçoivent des revenus réguliers grâce au projet.

L'impact de ce projet sur les femmes est très important : nous leur transmettons un savoir-faire nouveau grâce à une technique traditionnelle, le tout basé sur le recyclage et l'éco-création. Grâce à leur nouvelle activité, elles participent directement aux revenus de leur foyer et améliorent leurs conditions de vie. Et puisque la technique artisanale mise en œuvre est propre à la région, elles perpétuent une tradition. En valorisant et en renforçant leurs compétences, les femmes prennent confiance en elles. Certaines suivent des cours d'alphabétisation gratuits que nous leur proposons en collaboration avec l'Union Nationale pour les Femmes Marocaines. Par ailleurs, nous insistons sur la scolarisation des enfants à travers une aide financière et sur l'importance de l'éducation.

Quels sont vos projets à venir ?

ADF souhaite construire à Berkane un centre dédié à la promotion d'une économie locale et verte. Au sein de ce centre sera créé un incubateur pour aider les jeunes de la ville à monter des projets sociaux et environnementaux. Des recherches seront menées afin de développer de nouvelles activités génératrices de revenus. Ces activités seront basées sur le même schéma que notre activité actuelle : respectueuses de l'environnement, des savoir-faire locaux et traditionnels, et à destination des femmes en situation précaire.

Propos recueillis par Nadia Kabbaj, journaliste

IFASSEN, LA RENCONTRE CRÉATIVE DE L'ARTISANAT ET DU RECYCLAGE

L'Association Docteur Fatiha a créé la marque IFASSEN afin de vendre les produits d'artisanat fabriqués dans le cadre de son projet. Le site web www.ifassen.com propose une gamme de sacs et accessoires conçus par des designers et réalisés à base de sacs plastiques usagés. Afin de toucher une clientèle plus variée, cette gamme sera bientôt étendue aux bijoux, à la décoration d'intérieur... L'association compte développer ses points de vente au Maroc, en France, ainsi qu'aux États-Unis.

TÉMOIGNAGE

« C'est la loi qui détermine les obstacles de notre activité. »

« Nous avons développé l'activité des déchets industriels, il n'y a pas très longtemps. En 2010 nous avons mis en place un certain nombre de prestations auprès de nos clients importants. Nous avons ciblé en termes de volume d'activité et de complexité de prestations. Nous essayons d'aborder le sujet avec ces clients de façon assez globale sur les différents types des déchets. Il y a ce que nous appelons des déchets banals, qui seront ou pas revalorisables. Ce sont des déchets qui vont en évacuation en décharges, soit des déchets recyclables, soit des déchets dangereux qui présentent des risques divers. Nous leur proposons une prestation de gestion pour l'ensemble de leurs déchets et une prestation in situ de la gestion à la collecte de leur site, c'est-à-dire d'aller chercher les déchets au pied de la chaîne de production directement et de gérer sur leur site, le reconditionnement, le tri des déchets avant les évacuations vers les différentes filières. C'est la ges-



FRÉDÉRIC VIGIER,
Directeur Général
Adjoint de Sita El Beida.

tion globale des déchets.

Je pense que la loi, la façon dont les décrets d'application sont mis en œuvre et la manière dont leur respect est contrôlé, détermine les obstacles de notre activité. Ensuite il faut prendre en considération un certain nombre de choses, en l'occurrence le volet social qu'il y a derrière. Par exemple, si on prend la problématique liée au recyclage des déchets, on sait qu'il y a la logique d'un marché spontané et parallèle sur certaines matières, ce qui fait qu'il n'est pas toujours facile de rationaliser la façon dont les choses vont se régler chez tel ou tel industriel. S'il n'y a pas de réglementation contraignante, la seule chose qui sera faite c'est tout ce qui va générer du

revenu positif.

Au Maroc, mis à part pour l'Office Chérifien des Phosphates, tous les déchets partent dans des décharges qui sont gérées par les municipalités. Ce sont elles qui en assurent le contrôle. »

UNIVERSÉLECTRIQUE

Solutions
environnementales
& Services

- ▶ Traitement écologique des déchets dangereux
- ▶ Fourniture d'huiles minérales pour applications industrielles : huiles pour transformateurs, huiles de caoutchouc, adhésif, PVC, Encre, Tréfilage...

Tél : (+212) 522 865 546
Fax : (+212) 522 865 547
Contact@universelectrique.ma

www.universelectrique.ma

La gestion et la valorisation des déchets évoluent

Depuis l'élaboration de la loi 28-00 et la création du PNGDM, le Maroc tente d'intégrer la protection de l'environnement et la revalorisation des déchets dans sa stratégie de développement. Mais beaucoup reste à faire.

Avec le nombre considérable de déchets produits par an au Maroc et le gaspillage qui en découle, plusieurs entreprises ont adopté une démarche responsable pour réduire la production de leurs déchets, voire en faire un usage responsable. En effet, la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) qui est la « responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement », est aujourd'hui intégrée par un grand nombre d'entreprises au Maroc. Cette volonté est encouragée par les autorités marocaines avec l'élaboration en 2006 de la loi 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination, suivi du Programme National de Gestion des Déchets Ménagers (PNGDM)... par le Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement. Dans cette même logique de promotion pour la protection de l'environnement, le Centre Marocain de Production Propre (CMPP) a récemment signé une convention de partenariat « pour inciter et appuyer les entreprises à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, dans le cadre d'un effort plus large visant à lutter contre les changements climatiques et conserver l'énergie ». Ce partenariat qui le lie désormais à la Société Financière Internationale (SFI) consiste en la mise en place de trois projets cofinancés par la SFI.

Des entreprises montrent l'exemple

L'activité de la gestion et de la valorisation des déchets décolle peu à peu au Maroc mais le cadre juridique semble être un frein au développement du secteur. Comme nous le rappelle le docteur Driss Azariz, Directeur Général d'Azad Environnement, « tant qu'il n'y aura pas de contrainte réglementaire, les professionnels du secteur auront du mal à respecter les normes internationales en matière de protection de l'environnement. » Malgré un cadre juridique et institutionnel insuffisant qui limite l'efficacité de la gouvernance du secteur, des entreprises comme Lafarge, Unilever, l'OCP, Managem ou Colorado

tendent de montrer l'exemple en instaurant de réelles politiques environnementales.

Ainsi, le groupe Managem a monté un projet de « mine urbaine » à dimension environnementale, industrielle et sociale en 2010. Un projet qui valorise les déchets d'équipements électriques et électroniques par la collecte et le traitement de ces derniers, et qui vise à transformer une contrainte environnementale en produit à forte valeur ajoutée. Quant au groupe Lafarge, en plus des signatures de conventions pour le développement social depuis 2007, il vient de signer un accord de partenariat avec la société d'aménagement de l'éco-cité de Zenata (SAZ) et le bureau d'ingénierie Novec afin de développer des projets résidentiels respectueux de l'environnement. Il devient ainsi le partenaire de la première éco-cité au Maroc et au Maghreb. De son côté, la filiale maghrébine d'Unilever s'y est également mise en déclinant locale son « plan pour un mode de vie durable ». Le groupe a pour ambition de diviser par deux l'empreinte environnementale de la production et de l'utilisation de ses produits à l'horizon 2020.

Mise en place des décharges contrôlées

Le secteur prend donc son envol avec la mise en place des décharges contrôlées et des centres de tris, tels que le centre de recyclage des déchets de Rabat, le centre de traitement et de valorisation des déchets solides d'Oujda, la nouvelle décharge contrôlée de Mohammedia, pour ne citer qu'eux. En dépit des critiques des professionnels du secteur, à l'image de l'Association Marocaine des Experts en Gestion des Déchets et en Environnement (AMEDE) qui a dressé un bilan négatif de la gestion des déchets depuis l'élaboration de la loi 28-00, les initiatives lancées sont encourageantes. Reste à l'Etat à mettre en place les mesures nécessaires pour inciter les entreprises productrices des déchets d'intégrer la démarche RSE et une réelle politique environnementale dans leur politique générale. Mais surtout, à mettre en place un cadre juridique et réglementaire clair.

Ferdinand Demba

Pollutec Maroc : l'environnement plus que jamais !

La 5^{ème} édition du salon Pollutec Maroc se déroulera du 23 au 26 octobre prochain à Casablanca. L'évènement qui rassemblera les professionnelles de l'environnement pour débattre en faveur de la prévention et du traitement des pollutions au Maroc compte sur la présence de 400 écoindustriels (experts et spécialistes) des secteurs de l'Eau, des Déchets, du Recyclage de l'Energie, de la Prévention des Risques et du Développement Durable.

Près de 8000 visiteurs issus des Administrations, des Collectivités Locales, de l'Industrie, des Eco-activités, du BTP et des Services y sont attendus. Toutes les grandes problématiques environnementales y seront abordées.

« Nous traitons à peu près 850 000 tonnes par an. »

Interview de Gérard Prenant,
Directeur Général de Pizzorno Maroc



Conjoncture : Que représente le groupe Pizzorno au Maroc ?

Gérard Prenant : Le groupe Pizzorno est implanté au Maroc depuis près de 15 ans. Nous sommes le premier opérateur dans le secteur. Nous faisons du traitement des ordures ménagères dans des centres d'enfouissement technique, c'est-à-dire des vraies décharges contrôlées conçues et créées par Pizzorno et financées par les collectivités locales.

Nous traitons à peu près 850 000 tonnes par an. Dans le secteur de la collecte des déchets, nous sommes le deuxième opérateur au Maroc. Le groupe a 3 000 collaborateurs dans le Royaume, 2 250 personnes salariées direct CGDMA et 800 personnes qui sont des agents communaux mis à notre disposition par les communes.

Quel est votre avis sur la politique de gestion et de traitement des déchets ?

Je trouve que les choses ne vont pas assez vite car les besoins au Maroc sont énormes. Je pense que le secteur pourrait se développer beaucoup plus vite. Actuellement, il y a énormément de choses qui nous gênent, en l'occurrence les décharges très importantes, comme Médiouna à Casablanca, qui sont gérées par un opérateur mais qui ne sont pas du tout des décharges contrôlées. Ce sont des décharges sauvages et qui restent en l'état. Nous pensons que ce n'est pas normal et il faudrait que toutes les décharges deviennent des décharges contrôlées. Car les décharges contrôlées sont construites de telle sorte que les déchets ne polluent pas la nappe phréatique puisque conçues dans des casiers étanchés et que les lixiviats sont récupérés et traités.

Ma deuxième remarque sur le secteur c'est qu'il faut absolument que le Maroc s'engage dans des stratégies d'économie circulaire (capacité de récupérer, de recycler et de revaloriser les déchets).

Le point d'entrée d'une stratégie de valorisation c'est le centre de tri. Si vous n'avez pas de centre de tri, il est impossible de faire de la valorisation. Je ne comprends pas pourquoi dans les cahiers des charges existants au Maroc, il n'y a aucune obligation de construire un centre de tri à l'entrée de la décharge. Il faut vraiment qu'il y ait un centre de tri dans tous les cahiers de charges.

Notre groupe a un centre de tri qui allie deux particularités.

Tout d'abord, il permet de faire le tri sur trois grandes familles de déchets : les déchets organiques, les déchets recyclables et les déchets ultimes. Pour ce qui est des déchets organiques, nous les compostons, puis en extrayons le métal. En ce qui concerne les déchets ultimes, nous avons monté un projet avec le groupe Lafarge pour construire une plateforme de bio-séchage afin de sécher ces déchets et ensuite les brûler en cimenterie. Cela constitue une énergie de substitution pour alimenter la cimenterie.

Que pouvez-vous nous dire sur la décharge d'Oum Azza ?

La décharge d'Oum Azza est une décharge exemplaire et est la seule décharge au Maroc à avoir un centre de tri. Nous avons reçu 3 millions de tonnes entre décembre 2007 et décembre 2012. En moyenne, nous avons reçu 51 000 tonnes par mois, soit 1 800 tonnes par jour. La particularité d'Oum Azza c'est qu'elle est desservie par trois quais de transfert. Qu'est-ce qu'un quai de transfert ? Les bennes à ordures ménagères (BOM) qui collectent dans les villes ne peuvent pas aller très loin car cela coûte cher. Il faut donc que les bennes à ordures ménagères puissent décharger leur cargaison dans des zones proches de la ville. Or, les décharges ne peuvent pas être trop près de la ville à cause des odeurs. Donc, nous construisons un quai de transfert où la BOM déchargera ses déchets que nous chargerons dans un gros camion. Et les gros camions vont aller des quais de transfert jusqu'à la décharge. Nos camions parcourent en moyenne 7 000 kilomètres par an.

Quelles sont les perspectives du secteur aujourd'hui ?

Je pense que les perspectives du secteur sont intéressantes d'autant plus qu'il y a beaucoup de sites de traitement et de valorisation de déchets à mettre en place au Maroc. Même les décharges gérées mais pas contrôlées vont devoir se conformer pour une meilleure santé du secteur, sans compter les décharges sauvages qu'il va falloir équiper. Il y a au moins 100 sites de revalorisation de déchets à créer au Maroc. Pour accélérer le mouvement, il faut effectivement une volonté plus affirmée des autorités avec une vraie politique qui commence par un point essentiel : les cahiers des charges. Mais des cahiers des charges qui correspondent à ces stratégies de valorisation et utilisés par les communes. *

Propos recueillis par Ferdinand Demba

-30%* sur la facture énergétique de votre bâtiment... et plus encore !

Imaginez toutes les économies possibles dans votre entreprise.

Améliorer le rendement énergétique des bâtiments face à l'augmentation incessante des coûts de l'énergie, et assurer une totale disponibilité des installations sont aujourd'hui deux incontournables et représentent plus que jamais un défi. Schneider Electric™ propose avec EcoStruxure™, une architecture intégrée de gestion de l'énergie qui offre les meilleures performances opérationnelles avec des niveaux de rendement énergétique sans précédent.

Des économies pour les bâtiments... et bien plus encore

Parce que c'est l'équation énergétique dans son ensemble qu'il faut appréhender, Schneider Electric, spécialiste mondial de la gestion de l'énergie, lance EcoStruxure : une architecture de solutions qui réunit toutes ses expertises en matière de distribution électrique, de datacenters, de process et machines, de contrôle des bâtiments et de sécurité. Cette approche innovante apporte aux entreprises des solutions intelligentes de gestion de l'énergie pour optimiser l'efficacité énergétique au sein de leurs activités et réaliser ainsi jusqu'à 30% d'économie.



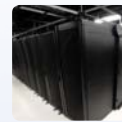
Partagez l'expertise de nos spécialistes en efficacité énergétique !

Téléchargez **GRATUITEMENT** notre livre blanc, d'une valeur de 170 €, et participez au tirage au sort d'un iPhone 5 !

Rendez-vous sur www.SEreply.com Code action : **40154p**

EcoStruxure™

Architecture intégrée pour la gestion de l'énergie



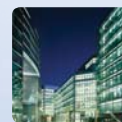
Datacenters

De la baie à la rangée, de la salle informatique au bâtiment dans sa totalité la consommation et la disponibilité énergétique des équipements interconnectés sont étroitement surveillées et ajustées en temps réel.



Sites industriels

En s'appuyant sur des protocoles ouverts, la gestion de l'ensemble des installations – processus et machines, distribution électrique, sécurité, etc., permet d'en accroître la disponibilité tout en optimisant le rendement énergétique.



Bâtiments

La totale compatibilité des systèmes de gestion d'énergie entre eux, au niveau de la distribution électrique, des datacenters, des machines, du contrôle des bâtiments et de la sécurité, permet d'optimiser l'usage des bâtiments et de réduire ainsi les coûts énergétiques et les opérations de maintenance.

30%

Schneider
Electric

Regards d'experts

Experts. Chaque mois dans Conjoncture, des experts apportent leur regard sur des problématiques qui vous concernent. Vous aussi, participez à cette rubrique et partagez votre expertise au sein de notre communauté d'adhérents.

Contact : conjoncture@cfcim.org



Juridique La représentation des associés au sein des personnes morales
La parole au Campus CFCIM Les éléments d'une nouvelle pédagogie

La représentation des associés au sein des personnes morales



La question de la représentation des associés au sein des organes des diverses sociétés est souvent l'occasion de chamailleries et contestations lors des réunions de ces instances. Elle pose aussi le problème de la validité et de l'étendue des pouvoirs des représentants. Le sujet est vaste et compliqué, raison pour laquelle je vais me contenter de quelques points qui me paraissent particulièrement épineux.

Khalid Lahbabi,
Membre de la Commission Juridique, Fiscale et Sociale de la CFCIM

Distinguons deux choses : la représentation des personnes physiques et celles des personnes morales et, à l'intérieur de cette division, la représentation au sein des organes dits de contrôle et ceux de gestion à proprement parler.

Je me contenterai d'aborder la question au niveau de la SARL et de la SA. Je ne peux m'empêcher, cependant, de signaler qu'un des problèmes les plus aigus que j'ai eu à traiter, à ce niveau, il y a quelques années de cela, a été celui de la représentation d'une société anonyme ayant des participations au sein d'une SNC. Le représentant de la société anonyme en question, salarié de cette société tout simplement ayant été considéré comme un commerçant en vertu de la théorie de l'accessoire.

►► La représentation au sein des organes de contrôle.

Pour la SARL, il s'agira des assemblées générales des associés.

La représentation des associés n'y pose pas a priori de problèmes. L'article 72 de la loi sur la SARL régit le sujet :

« Un associé peut se faire représenter par son conjoint à moins que la société ne com-

prene que les deux époux. Sauf si les associés sont au nombre de deux, un associé peut se faire représenter par un autre associé... »

Un associé ne peut se faire représenter par une autre personne que si les statuts le permettent. »

Bien entendu, lorsque l'associé est mineur, il est représenté par son tuteur légal ou datif. Remarquons que la loi ne fait pas de distinction entre les personnes physiques et morales. Dans le cas d'une société, c'est forcément un représentant qui assiste aux assemblées au nom de la personne morale et, bien entendu, ce représentant ne

surtout s'il est déterminant ? Peut-on requérir l'annulation des résolutions prises en violation d'une règle d'ordre public, voire l'annulation de l'assemblée en elle-même.

Question accessoire

Que faire des droits acquis par les associés ou par les tiers par suite de ces résolutions ? Je pense notamment à une décision de distribution de dividendes ou à accord pour cession de parts aux tiers.

Pour la Société Anonyme, les organes de contrôle ici sont les assemblées d'actionnaires et pour les sociétés

aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était membre du conseil en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Elle notifie sans délai ses décisions à la société. Elle procède de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent. »

L'expression « un représentant permanent » implique une notion de stabilité au sein de ce conseil. Bien que théoriquement cela soit possible, il sera dans les faits mal venu que le représentant de la personne morale change à chaque fois. Cette notion de stabilité est rappelée aussi au niveau des Conseils d'administration.

Vis-à-vis de la société concernée, les pouvoirs dévolus au représentant permanent de la société actionnaire restent valables alors même que celui-ci aurait été révoqué par cet actionnaire, démissionné, ou ses pouvoirs généraux annulés. Cette validité demeurera aussi longtemps que la société actionnaire n'en aura pas avisé la société concernée.

« Un associé ne peut se faire représenter par une autre personne que si les statuts le permettent. »

peut subdéléguer ce pouvoir que si le mandat de représentation l'y autorise.

Il n'empêche qu'il arrive souvent, par méconnaissance de la loi, que des personnes se présentent aux assemblées avec un pouvoir de représentation, délibèrent et votent alors qu'elles ne sont pas habilitées à le faire.

Question, que vaut ce vote

de type dual, les conseils de surveillance et assemblées générales.

S'agissant de cette dernière instance, l'article 88 de la loi sur la SA en précise les contours :

« Une personne morale peut être nommée au conseil de surveillance. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis

Question : quid de la validité des délibérations du conseil de surveillance d'une société où le représentant d'un actionnaire personne morale a été changé, que ce changement a été porté à la connaissance de la société concernée mais que celle-ci par erreur ou négligence n'en a pas tenu compte ? La représentation au niveau des assemblées générales est traitée de manière identique pour les personnes physiques et les personnes morales. Les articles 131 et 132 de la loi 17-95 sur la SA y pourvoient :

Article 131

« Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant ; dans les sociétés qui font appel public à l'épargne, il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue de les

représenter à une assemblée et ce sans limitation du nombre de mandats ni des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire, à moins que ce nombre ne soit fixé dans les statuts... »

Article 132

« La procuration donnée pour se faire représenter à une assemblée par un actionnaire est signée par celui-ci et indique ses prénoms, nom et domicile. Le mandataire désigné n'a pas faculté de se substituer une autre personne.

Le mandat est donné pour une seule assemblée. Il peut cependant être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. »

On remarque que la loi est moins contraignante que pour la Sarl ou pour les conseils de

surveillance. Ici, nul besoin de stabilité de représentation. Ça l'est autant pour les personnes physiques que morales.

►►► La représentation au sein des organes de gestion.

Pour une Sarl, cet organe est le gérant. Or, la loi est claire à ce sujet. Le gérant d'une Sarl ne peut être qu'une personne physique. Il n'est pas forcément un associé pas plus qu'il ne doit forcément être désigné dans les statuts. Dès lors, la question de la représentation ne se pose pas directement. Dans l'hypothèse où l'actionnaire majoritaire ou de référence est une personne morale, elle a le choix ou bien de peser sur la nomination du gérant, ou bien elle attribuera une part sociale à l'un de ses salariés qui sera alors désigné gérant. Cette manière de procéder est très courante mais peut présenter un inconvénient de taille. Si la société associée veut remplacer le gérant pour un motif qui lui est propre, elle ne le pourra pas car la révocation du gérant d'une Sarl doit reposer sur de

justes motifs.

En revanche, au niveau de la SA, nous retrouvons quasiment les mêmes règles pour la représentation au Conseil d'Administration que celles figurant au chapitre des conseils de surveillance. Les articles 41 et 42 de la loi 17-95 y sont consacrés. La notion de pérennité de la représentation ainsi que celle des règles de révocations y sont identiques. Comme pour les conseils de surveillance, la responsabilité des administrateurs pris en leur qualité de représentants de personnes morales est posée dans des termes rigoureux. Ces administrateurs supportent une double responsabilité. (i) Celle qu'ils endossent à titre personnel et qui trouve son fondement non seulement dans la loi sur la SA mais aussi dans le DOC au chapitre de la responsabilité civile et (ii) celle qu'ils assument par procuration de la société qu'ils représentent et ce sur le fondement à la fois de la loi sur la SA mais aussi sur la théorie générale du mandat. *



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

Accélérez votre développement à l'international



Un réseau de plus de 4 000 entreprises membres

Une équipe biculturelle de 100 collaborateurs

www.cfcim.org



Les éléments d'une nouvelle pédagogie



Depuis quelques années, les modèles pédagogiques se réinventent. De quoi s'agit-il au juste ? Certainement pas d'une méthode unique qui s'imposerait à tout enseignement.

Stéphane Rochard, DBA
Directeur Campus Toulouse Business School Casablanca

Les quelques éléments suivants permettent de mieux définir ce qu'on entend par une telle pédagogie. Il s'agit donc de grands traits qui pourraient s'appliquer à la pédagogie marocaine. Ils permettent de présenter un modèle conceptuel simple pouvant servir de fondement à la mise en œuvre de cette pédagogie spécifique.

►►► Un rapport pédagogique humain

L'étudiant ne doit plus être considéré comme un élément passif, un simple récepteur. Il est le constructeur de son propre savoir. L'approche pédagogique ne peut faire abstraction de cela. Elle doit en tenir compte et mettre en jeu les facteurs dynamiques de la relation pédagogique : le contenu (capacité à acquérir), le professeur (médiateur entre le contenu et l'étudiant) et l'étudiant (reconstructeur de la connaissance pour lui-même). Le paradigme de la transmission est ici remplacé par le paradigme de la coopération dans la construction des capacités en vue du développement des compétences.

►►► Des apprentissages qui ont du sens

Apprendre des choses parce qu'elles sont au programme ou parce que le professeur les trouve importantes ou intéressantes ne peut pas constituer l'assise des programmes d'études et de la relation pédagogique. Connaître

où le professeur veut nous conduire, situer les apprentissages dans le contexte du développement de compétences à acquérir, avoir une idée des performances attendues, connaître les capacités nécessaires à améliorer ses performances, avoir une idée de l'importance et du rôle de la tâche à accomplir, pouvoir évaluer les apprentissages des apprenants, sont autant d'éléments qui permettent d'accepter de faire des choses qui en soi ne nous intéresseraient peut-être pas beaucoup mais qui sont nécessaires pour atteindre notre but. C'est pourquoi les nouvelles approches pédagogiques doivent s'appuyer sur des programmes d'études repo-

« L'étudiant ne doit plus être considéré comme un élément passif, un simple récepteur. »

sant sur une ingénierie de la formation qui fait le lien entre l'activité réelle et le programme des apprentissages. La pédagogie du projet, ou par le projet, doit être utilisée pour permettre d'intégrer un ensemble d'apprentissages en leur donnant un sens. L'approche par compétences est à privilégier au même titre que l'apprentissage par résolution de problèmes, et l'apprentissage coopératif et collaboratif.

►►► Des étudiants responsabilisés

Le niveau de l'apprentissage effectué par une personne est déterminé non pas par le niveau du discours du professeur mais par le niveau de complexité des tâches que l'étudiant lui-même accomplit.

La responsabilité professionnelle du professeur se situe au niveau de la planification des tâches, de leur ordonnancement en fonction du développement des compétences, au niveau de la médiation auprès de l'étudiant afin qu'il saisisse le sens de ce qui lui est proposé, au niveau de la coopération avec l'étudiant dans la réalisation des tâches, au niveau de l'évaluation afin de

des techniques et des stratégies d'apprentissage. Ainsi, il peut apprendre non pas de ses erreurs mais bien à partir de ses erreurs.

►►► Un succès rendu probable

Si les tâches présentées aux étudiants sont à leur portée, compte tenu de l'aide apportée par le Professeur ou d'autres ressources tel que le e-learning, si le niveau de difficulté est progressif, si l'étudiant a droit à l'erreur et n'est pas pénalisé en cours d'apprentissage, le succès est possible et même probable. Les tâches scolaires doivent correspondre au niveau de développement des élèves pour exiger un dépassement possible et réalisable.

Le système d'évaluation est essentiellement un système d'informations objectives sur l'apprentissage et les résultats. Il doit d'abord être au service de l'étudiant qui doit piloter ses apprentissages. L'évaluation doit être un instrument de travail avant d'être un instrument de sanction.

Orientant les apprentissages dans le cadre de projets pour leur donner du sens, mettant l'évaluation au service des apprenants, définissant le rôle du professeur comme celui d'un concepteur de stratégie d'acquisition de compétences, situant l'action du professeur au niveau de la médiation, le succès devient possible et probable. >>>>

ESC Toulouse

MBA

Ouverture Programme
le 14 Décembre 2013

3 accréditations internationales
Fiscalité de l'entreprise
Management du Changement
Marketing **Barcelone**
Conduite de Réunions
Tri Executive MBA
GRH Management de projet à l'international
Assertivité Entrepreneur et Intrapreneur
Alliances et Partenariats
Toulouse
AACSB
Personal Branding
Communication
EQUIS
Casablanca
Gestion des conflits
Management des risques et crises
3 Types d'apports
3 Lieux de Formation
Knowledge Management
Management d'équipe
Corporate Finance
AMBA
Top 10 des Executive MBA en France
Pilote de l'entreprise
Gouvernance et Actionnariat
Classement SMBG 2012



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC



Les 3 accréditations internationales



Code à scanner



Tél. : 05 22 35 02 12

www.campuscfcim.com

Bd. Tarik El Ouahda - Aïn Sebaâ

SOLUTIONS RH

Le Business Forum des Solutions
en Ressources Humaines

Optimiser le **POTENTIEL HUMAIN**

Vous êtes :

- Cabinet de recrutement
- Société d'intérim
- Conseil en organisation et RH
- Site spécialisé en e-recrutement
- Spécialiste du e-learning
- Cabinet de coaching
- Développement Personnel
- Organisme de formation continue
- Editeur de solutions RH
- Assurance et banque
- Autres services liés aux RH

Votre activité contribue à l'optimisation du potentiel humain des entreprises ? Profitez de Solutions RH pour mettre en avant votre expertise auprès de plus de 1 000 décideurs professionnels en quête d'innovations et de best-practices pour la gestion et le développement de leurs RH.



20 et 21 novembre 2013
Espace Paradise - Casablanca

www.solutions-rh-maroc.com

Organisateur



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

Elsa KONAN

Tél. : +212 522 43 96 34
ekonan@cfcim.org

Omar BENJELLOUN

Tél. : +212 5 22 43 96 46
evenement@cfcim.org

L'association du mois

Association Marocaine de lutte contre la Violence à l'Égard des Femmes Un combat de longue date

L'Association Marocaine de lutte contre la Violence à l'Égard des Femmes (AMVEF) a été lancée lors d'une rencontre regroupant des femmes du monde associatif et d'autres de la recherche scientifique des 3 pays maghrébains (Maroc, Algérie et Tunisie), il y a 20 ans. Son objectif principal était de renforcer l'action maghrébine sur une problématique devenue de plus en plus visible à l'échelle mondiale grâce à la mobilisation des femmes.

Longtemps demeuré tabou au Maroc, la question de la violence faite aux femmes a connu son épilogue grâce à la montée d'associations féminines qui ont pris le problème à bras-le-corps. L'association mène des actions en termes de sensibilisation et de dénonciation et non en actions spécifiques et de proximité envers les femmes victimes de violence. Elle tente aussi de sortir la problématique de la violence du domaine privé au domaine public, de protéger l'intégrité physique et morale des femmes contre toutes



les formes de la violence, de renforcer les capacités des femmes fragilisées par la violence et de contribuer à constituer un mouvement de femmes fort et agissant sur le cours des événements.

Pour atteindre ses objectifs, l'AMVEF milite depuis toujours pour la mise en place de structures d'accueil spécifiques (centres d'écoute), pour la réforme des lois discriminatoires existantes et pour la mise en place des actions de solidarité et de soutien. Elle travaille en partenariat avec plusieurs associations féminines et de droits de l'Homme au Maroc, ainsi que des associations féminines du Maghreb.

► Contacts :

Présidente: Madame Fatima Zohra CHAOUI

Tél. bureau : 05 22 26 86 66 ou GSM : 06 63 44 10 29

Fax : 05 22 26 86 67

Mail : ecoute@menara.ma



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

Accélérez votre développement à l'international

Un réseau de 4 000 entreprises membres

Une équipe biculturelle de 100 collaborateurs



"Conjoncture", mensuel économique de la CFCIM / CFCIM actualités / Revue de presse, appels d'offres et opportunités d'affaires / Annuaire en ligne des entreprises adhérentes / Forums, réunions d'information et petits-déjeuners débats à Casablanca et en régions / Informations économiques, réglementaires et sectorielles / Commissions, groupe de projet et comités / Publications CFCIM-UBIFRANCE



Carte et guide privilégiés UCCIFE / Assistance au dépôt des demandes de visas d'affaires / Plate-forme d'opportunités d'affaires / Annuaire électronique CFCIM / Accès aux 7 délégations régionales et au bureau de représentation de Paris / Sélection de contacts qualifiés / Veille sectorielle / Test sur l'offre / Etude de marché sur mesure / Missions de prospection au Maroc / Suivi de contacts post-mission / Enquête de notoriété / Missions sur des salons professionnels en France et à l'international / Salons et événements professionnels organisés par la CFCIM / Règlement des conflits par la médiation / Recouvrement de créance à l'amiable / Service de récupération de la T.V.A. en France / Espace de services de l'OMPIC à la CFCIM / Relations presse



Service d'aide au recrutement / Conseil juridique et accompagnement administratif pour la création d'entreprise / Hébergement d'entreprises / Domiciliation physique ou postale / Accueil de VIE / Parcs industriels de la CFCIM : location de terrains ou de bâtiments industriels prêts à l'emploi / Assurances santé et rapatriement



Campus CFCIM / Ecole Française des Affaires : Formation initiale à Bac+2 en commerce et gestion / ESC Toulouse : Bachelor, Mastères, Tri Executive MBA, Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles (BADGE) / ESC Casablanca : Programme Grande Ecole / CEFOR entreprises : formation continue intra et inter-entreprises



www.cfcim.org



Ecoval

Filiale à 100% du Groupe Holcim Maroc, Ecoval a démarré ses activités en 2007, à 40km de Casablanca.

La plateforme comprend aujourd'hui :

- > Des ateliers de traitement de déchets solides d'une capacité de 20 000 tonnes par an ;
- > Une installation de traitement de déchets liquides d'une capacité de stockage de 140m³ et d'une capacité de traitement de 3 000 tonnes par an ;
- > Un atelier de traitement de déchets visqueux ;
- > Un laboratoire de caractérisation et d'analyse des déchets.

Les services

- > Gestion environnementale des déchets ;
- > Co-processing en fours de cimenteries ;
- > Recyclage et valorisation matière ;
- > Collecte des huiles et pneus usagés ;
- > Analyse et caractérisation des déchets.

Notre Mission

Fournir au marché marocain la meilleure alternative pour la gestion intégrée des déchets, en offrant une solution maîtrisée, sûre et écologiquement alignée sur le concept de développement durable.

Forfaits Mobile Entreprises

Numéro illimité
Internet 3G 3.6M
Intra-flotte illimitée
INCLUS



Maroc Telecom enrichit sa gamme de forfaits mobiles Intra flotte et Optimis et vous fait profiter de nouveaux avantages. Choisissez votre forfait à partir de 100 DH HT/mois seulement et bénéficiez de nombreuses options offertes : 1 numéro illimité gratuit fixe ou mobile au choix, plus d'heures sur les crédits mensuels de communication, Internet 3G gratuit à 3.6 Méga, Intra flotte illimitée et gratuite vers les fixes et les mobiles de l'entreprise, un tarif unique vers toutes les destinations nationales et les principales destinations internationales.

Pour plus d'informations sur les conditions de l'offre, consultez le site www.iam.ma

Offre soumise à conditions.